



**QUATRIÈME SESSION ORDINAIRE DU  
COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIALISÉ SUR LE  
DÉVELOPPEMENT SOCIAL, LE TRAVAIL ET  
L'EMPLOI (CTS-SDLE-4)  
6 – 10 DÉCEMBRE 2021  
ADDIS-ABEBA, ÉTHIOPIE**

*Thème : « Construire un meilleur bien-être et un meilleur niveau de vie en  
Afrique »*

**RÉPONSE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE  
GLOBALE DE L'UNION AFRICAINE À LA PANDÉMIE  
DE LA COVID-19**

***PRÉSERVER LA SÉCURITÉ HUMAINE***

**JUILLET 2020**

## SOMMAIRE

<b>Résumé analytique</b> .....	2
1. INTRODUCTION .....	9
2. POLITIQUE FAMILIALE EN TANT QUE PRÉOCCUPATION POLITIQUE TRANSVERSALE .....	11
3. ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES COMME OBJECTIF TRANSVERSAL .....	14
4. PROTECTION SOCIALE .....	17
5. ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES COLLECTIFS/SERVICES PUBLICS DE BASE (EAU, ASSAINISSEMENT, ÉNERGIE, LOGEMENT, TRANSPORT) .....	24
6. ÉDUCATION INCLUSIVE ET DE QUALITÉ .....	29
7. ACCÈS À UNE SANTÉ ET UN BIEN-ÊTRE INCLUSIFS ET DE QUALITÉ .....	32
8. ACCÈS À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE ET NUTRITIVE .....	36
9. MARCHÉS DU TRAVAIL FORMEL ET ENTREPRENEURIAT .....	39
10. ÉCONOMIES INFORMELLE ET RURALE .....	42
11. CULTURE .....	45
12. SPORTS .....	46
13. GOUVERNANCE, DROITS DE L'HOMME, CONFLITS ET SITUATIONS POST- CONFLIT (ÉTATS FRAGILES) .....	47
14. APPUI INSTITUTIONNEL, MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DE LA RÉPONSE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID 19 .....	51
15. CONCLUSION .....	54

## Résumé analytique

Le **Programme social de l'Agenda 2063** de l'UA a été adopté comme cadre politique de référence sur le développement social par la trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA en février 2020 (EX.CL/Dec.1074 (XXXVI)) et approuvé par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA lors de sa trente-troisième session les 10 et 11 février 2020. En plus de couvrir et d'analyser minutieusement les composantes du développement social du cadre de développement global, l'**Agenda 2063 de l'UA**, le Programme social de l'Agenda 2063 s'appuie sur une série d'instruments, de programmes et de déclarations antérieurs de l'UA dans le domaine du développement social. Il s'agit notamment d'instruments thématiques dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la migration, de la population et du développement, de l'alimentation et de la nutrition, de la protection sociale et de la sécurité sociale, de l'économie informelle et rurale, etc.

Le Programme social de l'Agenda 2063 fait de l'éradication de la pauvreté et de l'inégalité ses objectifs primordiaux, fondés sur l'approche des droits de l'homme. Entre autres, il élabore des facteurs critiques pour une mise en œuvre réussie, ainsi que des facteurs transversaux très pertinents pour l'Afrique dans sa lutte contre la pandémie de la COVID-19, à savoir le changement démographique et le développement de la population, la préservation de l'environnement et le changement climatique, la migration, l'urbanisation, le développement rural, ainsi que les données et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

En tant que guide pour les actions et investissements sectoriels et intersectoriels nécessaires pour obtenir les meilleurs résultats en matière de développement social, le Programme social de l'Agenda 2063 identifie neuf (9) piliers. Les deux premiers sont des piliers transversaux de la politique sociale africaine, à savoir la politique familiale et la politique d'égalité hommes-femmes, qui doivent être intégrées dans toutes les autres politiques sociales sectorielles. Les sept (7) autres piliers ou domaines sectoriels qui doivent faire l'objet d'une planification ciblée et d'interventions volontaristes pour accélérer l'éradication de la pauvreté et des inégalités sont la protection sociale, l'accès universel aux services publics de base (commodités) et aux services collectifs, l'éducation de qualité, l'accès à une bonne santé et au bien-être, l'accès à une alimentation suffisante et nutritive, les marchés du travail formel et l'entrepreneuriat, ainsi que les économies informelle et rurale.

Le Programme social de l'Agenda 2063 n'aurait pas pu être adopté à un moment plus opportun avec l'avènement de la crise de la COVID-19. Il offre un cadre pour une réponse, ainsi qu'une orientation et une focalisation sur les actions et investissements stratégiques à court, moyen et long terme nécessaires pour atténuer les impacts socio-économiques de la pandémie de la COVID-19. La Réponse a été élaborée par la Commission, sous l'égide du Département des affaires sociales, dont le mandat est de coordonner la mise en œuvre du Programme social de l'Agenda 2063. D'autres départements de la Commission de l'UA ont apporté d'excellentes contributions exploitables, tout comme les partenaires des parties prenantes. La réussite de l'intervention visant à réduire les impacts socio-économiques de la pandémie de la COVID-19 passera par l'élimination des vases clos et la galvanisation de la solidarité sociale collective. À cet égard, les secteurs de la culture et du sport joueront un rôle important. La Réponse se termine par une section sur l'approche de la sécurité humaine en tant que réponse en termes de gouvernance à la crise de la COVID-19,

ainsi que sur le soutien institutionnel requis pour sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

### **Les piliers de la politique sociale de l'Agenda 2063 comme base de la réponse socio-économique et environnementale globale de l'UA à la pandémie sanitaire de la COVID-19.**

Au-delà des défis sanitaires posés par la pandémie et auxquels s'attaquent aussi bien l'Union africaine que ses États membres et les Communautés économiques régionales (CER), ses impacts socio-économiques et environnementaux ont une forte incidence sur les conditions de vie et les moyens de subsistance des citoyens du continent. Sur la base des piliers de politique sociale du Programme social de l'Agenda 2063, la réponse socio-économique et environnementale globale de l'UA à la pandémie de la COVID-19 a été élaborée pour servir de référence et de guide aux États membres et aux CER sur les interventions à court, moyen et long terme.

#### ***Politique familiale en tant que préoccupation politique transversale***

Le Programme social de l'Agenda 2063 affirme que la famille africaine doit rester unie en tant qu'unité de soutien pour ses membres, en particulier pour les enfants et les autres membres vulnérables tels que les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap. C'est la raison pour laquelle il a été conseillé aux gouvernements africains que les membres de la famille restent ensemble pour se soutenir mutuellement pendant le confinement et la restriction des déplacements liés à la pandémie de la COVID-19.

Jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible contre le coronavirus, des restrictions de mouvement et des confinements seront appliqués de temps à autre en Afrique et les familles seront « effondrées ». Les États membres de l'Union africaine ont saisi cette rare occasion d'un « public conquis » pour mobiliser des équipes de « travailleurs sociaux » chargées d'évaluer la situation des familles et de donner la priorité aux familles les plus vulnérables dans le cadre de la distribution de vivres et d'autres produits de première nécessité, d'évaluer leur accès aux services de santé et de les aider à adopter les mesures de prévention nécessaires (lavage des mains, distanciation physique et isolement social/quarantaine). Les équipes de travailleurs sociaux aident également à adapter les mécanismes de distribution, par exemple pour les cantines scolaires lorsque les écoles sont fermées, et à adapter les réponses aux besoins en matière de soins aux enfants, aux personnes âgées, à la maternité et aux soins de santé sexuelle et de reproduction.

L'accent mis sur la famille en tant qu'unité a ouvert la voie à des interventions appropriées sensibles au genre, à des interventions de protection sociale nécessaires, à des services publics collectifs nécessaires, ainsi qu'à l'accès à la santé, à l'éducation et à l'alimentation pour soulager les effets socio-économiques négatifs de la pandémie de la COVID-19.

#### ***Égalité hommes-femmes comme objectif transversal***

Le Programme social de l'Agenda 2063 souligne que l'objectif principal de ce pilier de la politique sociale est d'éliminer la discrimination et la violence basées sur le sexe, de renforcer l'accès des femmes et des filles à l'économie, au travail et à la protection sociale, ainsi que de faire progresser la sécurité humaine des femmes et des filles en s'appuyant sur un cadre juridique et institutionnel favorable. Les crises de la COVID-19 ont malheureusement entraîné une recrudescence de la violence basée sur le

genre (VBG) dans tous les pays du monde, c'est-à-dire des violences psychologiques, physiques et sexuels dans un contexte de confinement ou de réclusion des familles. Heureusement, avec la disponibilité des téléphones portables, il a été possible de dénoncer ces violences.

Parmi les indicateurs de politique visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur l'égalité hommes-femmes en Afrique figurent : a) la mise en place ou l'extension de la ligne d'assistance téléphonique sur la violence basée sur le genre dans les États membres ; b) l'établissement de rapports sur la santé des jeunes filles et des adolescentes, et sur leur absentéisme soudain ; et c) la mise en place de mesures de protection sociale en faveur de la famille, par exemple des transferts monétaires, des programmes d'alimentation, etc. directement à la mère chef de famille.

**Réponse à la pandémie de COVID-19 recommandée dans les domaines de la protection sociale, des commodités collectives, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, des secteurs économiques formel et informel et des marchés du travail.**

La pandémie de la COVID-19 devrait s'aggraver sur le continent au cours des prochains mois. Les populations pauvres et vulnérables supporteront un plus grand poids des impacts de la COVID-19 à long terme. D'où l'importance d'un cadre solide pour atténuer les impacts sanitaires, socio-économiques et environnementaux de la COVID-19 dans une réponse multisectorielle intégrée qui identifie également les investissements nécessaires dans d'autres secteurs interconnectés pour obtenir les meilleurs résultats. Par exemple, une bonne santé nécessite des apports des secteurs de l'agriculture et de l'éducation, respectivement pour des aliments nutritifs et une éducation à la santé.

***Protection sociale en tant qu'intervention transversale de la politique sociale***

L'objectif principal de la protection sociale est de prévenir et de protéger les personnes contre la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long de leur vie, avec un accent particulier sur les groupes vulnérables. Il est prévu que l'impact économique des crises de la COVID-19 perturbera l'assurance sociale contributive et qu'un plus grand nombre de personnes auront besoin d'une assistance sociale - une assistance non contributive de l'État sous forme de transferts monétaires, de programmes d'alimentation, de microcrédits pour créer des entreprises, etc.

En raison de la pandémie, la protection sociale devrait accorder la priorité aux personnes âgées, aux personnes vivant déjà avec d'autres problèmes de santé sous-jacents (y compris le VIH), aux enfants et aux filles, aux personnes vivant avec un handicap (physique et mental), aux travailleurs indépendants ou non formels (y compris les travailleurs ruraux et domestiques), aux sans-abri, aux personnes déplacées de force, aux réfugiés, aux migrants (en particulier ceux qui n'ont pas de papiers), aux travailleurs sociaux (rémunérés et non rémunérés), aux groupes ethniques/indigènes, aux personnes souffrant de pauvreté chronique et aux prisonniers.

Il convient d'établir ou de mettre à jour un registre central contenant les noms des personnes vulnérables ayant bénéficié d'une aide sociale, non seulement pour empêcher le « cumul d'avantages » mais également pour planifier les services dans d'autres secteurs tels que la santé et l'éducation. Les mesures de protection sociale serviront de canal et faciliteront les résultats dans les autres secteurs.

### ***Accès universel aux services collectifs (eau, assainissement, énergie, logement et transport) en tant qu'intervention transversale.***

Le Programme social de l'Agenda 2063 indique que l'objectif principal des services publics sociétaux de base est non seulement de maintenir les services intacts ou préservés pour la fourniture d'eau, l'assainissement, l'énergie, le logement et le transport, mais aussi de fournir des services équitables, c'est-à-dire un accès universel de tous les citoyens à ces services. Les États membres ont donné la priorité aux services mentionnés pendant les confinements, mais la crise de la COVID-19 menace sérieusement leur financement et leur préservation. Toutes ces commodités sont essentielles pour maintenir à flot l'économie des États membres. Les secteurs du logement et du transport sont confrontés à des défis particuliers pour faire respecter la distanciation sociale, avec des demandes élevées et une offre insuffisante.

Les indicateurs de politique visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur les services collectifs de base dans les États membres impliquent de donner la priorité aux secteurs de l'eau, de l'assainissement et de l'énergie par le biais d'interventions gouvernementales et de veiller à ce que les provisions d'urgence (telles que les réservoirs d'eau, les pompes hydrauliques et d'assainissement et les générateurs) soient disponibles et stockées en toute sécurité. Les entreprises publiques de transport et de logement doivent coordonner la fourniture de ces services en collaboration avec les gouvernements et le secteur privé.

L'attention portée à la préservation des équipements et services collectifs dans les États membres a été cruciale pour soutenir d'autres secteurs sociaux.

### ***Accès à une santé et un bien-être inclusifs et de qualité***

Les gouvernements africains ont mis en place des régimes stricts d'isolement, de confinement et de quarantaine pour freiner la propagation de la maladie, compte tenu de l'insuffisance des équipements et des installations de traitement et pour éviter de surcharger leurs systèmes de santé. Il a été conseillé aux prestataires de soins de santé publics et privés de traiter les patients atteints de la COVID-19 dans des établissements distincts désignés installations de « zone rouge », de préférence éloignés des services hospitaliers généraux. Les prestations de services en matière de santé et de droits sexuels et de reproduction (DSSR) doivent être prioritaires car, entre autres complications, la grossesse peut exposer les femmes au risque de contracter la COVID-19. Les prestataires de soins de santé sont invités à poursuivre les campagnes de vaccination afin de prévenir et prendre en charge les maladies transmissibles et non transmissibles qui pourraient également exposer les personnes au risque de contracter la COVID-19.

### ***Une éducation inclusive et de qualité***

Les établissements d'enseignement ayant été fermés au cours des premières phases de la réponse sanitaire pour éviter la propagation du coronavirus, la plupart des établissements privés et certains établissements publics d'enseignement, y compris les établissements d'enseignement supérieur, se sont adaptés étonnamment vite à l'enseignement à domicile et à l'apprentissage en ligne via des centres de diffusion en direct et avec l'utilisation des réseaux sociaux et de la télévision nationale. Malheureusement, dans la plupart des pays africains, une année d'apprentissage et de formation peut être perdue en raison des problèmes de connectivité à Internet et de sollicitation des réactions des étudiants. Étant donné que de nombreux apprenants n'ont pas accès aux téléphones intelligents, aux ordinateurs et aux forfaits de

données, il a été demandé aux entreprises de technologie d'envisager de subventionner l'accès à la technologie et aux données mobiles pour les enseignants et les apprenants de l'enseignement de base et de l'enseignement supérieur. En outre, des dispositions spéciales doivent être prises pour les enfants vivant avec un handicap. Les effets socio-économiques de la pandémie vont probablement accélérer la déperdition scolaire pour des raisons économiques et autres. Par conséquent, la déperdition scolaire doit faire l'objet d'un suivi spécifique après la reprise des cours, tant pour les filles que pour les garçons, avec des encouragements et des motivations convaincantes à poursuivre leur éducation.

### ***Une alimentation suffisante et nutritive***

La chaîne d'approvisionnement alimentaire a été gravement perturbée en raison de la fermeture des frontières nationales et de l'application stricte du confinement et de la restriction de la circulation des personnes et des biens. Dans de nombreux pays, les agriculteurs n'ont pas pu récolter leurs cultures ou leurs déplacements ont été limités pour prendre soin de leur bétail. La fermeture des marchés en plein air a en outre entraîné de graves pertes financières pour les agriculteurs. Pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur l'approvisionnement alimentaire, il est fortement recommandé de poursuivre les activités agricoles, la production et la récolte des cultures saisonnières en appliquant des mesures strictes de prévention de la COVID-19. Les entreprises publiques de transport sont les mieux placées pour coordonner le transport des produits agricoles avec le secteur privé, et pour faciliter l'approvisionnement alimentaire transfrontalier, également dans l'application stricte des mesures de prévention de la COVID-19. Pour assurer un approvisionnement alimentaire durable à l'avenir, y compris en temps de crise, les pays doivent investir dans le renforcement des systèmes d'approvisionnement alimentaire fragiles, y compris les installations de stockage, afin de résister à la pression actuelle sur l'approvisionnement alimentaire dans les situations de crise.

### ***Marchés du travail formel et entrepreneuriat***

La crise de la COVID-19 restera dans les mémoires à cause des pertes massives d'emplois dans le secteur formel en raison, entre autres, de la diminution de l'activité économique. Le secteur formel s'est toutefois adapté en quelques semaines, les employés travaillant à domicile et les réunions en ligne permettant de se concentrer et d'orienter les actions, notamment dans le secteur financier. Les secteurs riches en emplois, tels que le tourisme, les TIC, la construction, les services sociaux et le travail domestique, ont continué de souffrir des restrictions de circulation, y compris au-delà des frontières nationales, lesquelles restrictions ont empêché le retour au travail. L'économie mondiale au sens large s'est arrêtée, et les pertes de PIB sont projetées à des pourcentages élevés. Face à ces défis, la réouverture des industries et des petites, micro et moyennes entreprises (PMME) dans la majorité des secteurs a été recommandée dans le respect strict des mesures de prévention de la COVID-19. Des « plateformes » nationales d'innovation permettraient en outre de soutenir les innovations technologiques (par exemple, pour la fabrication d'écrans de protection faciale avec l'impression 3D) et de partager les pratiques (par exemple, pour la fabrication d'équipements de protection individuelle N95 pour le personnel de santé). Le rôle que le transfert de compétences par les personnes âgées peut jouer dans ces pôles ne doit pas être sous-estimé.

### ***Économies informelle et rurale***

L'essentiel de la population active africaine est engagé dans des emplois informels et agricoles (respectivement 85,8 % et 97,9 %) - caractérisés par une génération instable

de revenus et de faibles niveaux de productivité. Dans des circonstances normales, la mise à niveau de ces secteurs serait axée sur l'amélioration de la productivité par le biais de la formation et de l'acquisition d'équipements, ainsi que sur l'octroi de prestations de protection sociale afin d'encourager la transformation en économie formelle. La crise de la COVID-19 a entravé les efforts de revalorisation de l'économie informelle et le besoin immédiat est que les travailleurs du secteur informel recommencent à générer des revenus. Cette situation implique la réouverture des marchés en plein air dans le respect strict des mesures de prévention de la COVID-19 et le retour des travailleurs dans l'agriculture paysanne. Aider les travailleurs des secteurs informel et rural à accéder aux services de transport et de crédit contribuera grandement à relancer leurs activités économiques. En outre, les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées devraient être responsabilisés pour être inclus dans les activités économiques du secteur informel.

### **Secteurs de la culture et de la création**

Parmi les secteurs les plus touchés par la COVID-19 figurent le tourisme et les industries de la culture et de la création. La pandémie a forcé l'annulation d'événements culturels bien connus en Afrique et de nombreux lieux artistiques et culturels ont fermé. Les organisations artistiques et culturelles des communautés locales dépendent des rassemblements en personne pour mener leurs activités. Comme celles-ci ne peuvent plus avoir lieu, les revenus des artistes ont été sévèrement affectés. Le défi consiste à concevoir des formes de soutien de la part des artistes qui atténueront les effets psychologiques négatifs de la pandémie à court terme. Pour le moyen et le long terme, de nouvelles opportunités doivent être identifiées pour les acteurs en herbe, ainsi que pour les acteurs à but non lucratif, afin qu'ils puissent utiliser leur créativité comme exutoire à leurs frustrations et pour renforcer la solidarité et la cohésion.

### **Sport**

Les retombées économiques du sport pour un grand nombre d'athlètes et de sportifs en Afrique ont été gravement affectées par l'annulation et le report d'événements sportifs. Une réelle inquiétude existe quant à la période post-Covid-19, où le sport, déjà sous-financé par les gouvernements, serait prioritairement soutenu par rapport aux autres activités économiques.

À cet égard, la Commission de l'UA a mobilisé de manière proactive le mouvement sportif en Afrique pour concevoir des stratégies visant à atténuer l'impact de la pandémie sur le sport sur le continent. Plusieurs téléconférences ont été organisées avec la participation de l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique (ACNOA), l'Union des confédérations sportives d'Afrique (UCSA), le Comité paralympique africain (APC), l'Association des femmes sportives d'Afrique (AWISA), la Confédération africaine de football (CAF), la Confédération africaine d'athlétisme (CAA), les responsables des régions de développement du sport de l'UA et des experts des États membres. Les stratégies proposées seront examinées par le comité technique spécialisé concerné par téléconférence plus tard en 2020 pour approbation et seront disponibles auprès des ministères des Sports des États membres.

### **Impact de la flambée de la criminalité durant la COVID-19 sur tous les piliers de la politique sociale**

Devenues le visage public de la pandémie, la police et les forces armées se sont attachées à imposer l'isolement, le confinement et la distanciation sociale. L'attention



de la police étant détournée, les groupes criminels se sont empressés de profiter de l'occasion pour intensifier leurs activités. Les groupes criminels organisés, dont certains sont implantés depuis longtemps dans le secteur de la santé, ont rapidement identifié les possibilités d'exploiter ce secteur (fourniture de médicaments contrefaits, d'équipements de protection individuelle de qualité inférieure et de faux tests de dépistage du coronavirus). La cybercriminalité est aussi devenue rapidement un domaine de croissance des marchés criminels. Les États membres devront lutter contre le développement rapide de l'économie illicite afin de protéger leur économie (licite) qui sera dévastée par l'impact de la pandémie.

### **Réponse durable en termes de gouvernance à la pandémie de la COVID-19 en Afrique : Une approche de la sécurité humaine**

Les principales menaces à la construction de la bonne gouvernance et de l'état de droit sont la corruption, les flux financiers illicites, le clientélisme et l'appropriation. La pandémie de la COVID-19 offre une opportunité unique aux gouvernements africains de fournir des services de manière transparente et démocratique. La main-d'œuvre sociale fournira des informations factuelles sur les besoins de la communauté avant qu'elles ne puissent être manipulées de quelque manière que ce soit. L'objectif stratégique est de renforcer la résilience des systèmes et institutions de gouvernance afin de répondre efficacement aux défis futurs. Il convient de renforcer les capacités et la résilience dans tous les domaines thématiques de la gouvernance, à savoir le respect et la réalisation des droits de l'homme et des peuples, la prestation de services publics, l'aide humanitaire (aux réfugiés, aux migrants, aux personnes déplacées, etc.), la responsabilisation et la réactivité, ainsi que la séparation des pouvoirs et l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif. Lorsque les forces de sécurité sont déployées, elles doivent s'abstenir d'utiliser une force excessive et s'attacher à sauver plutôt qu'à menacer des vies et des moyens de subsistance.

### **Mise en œuvre de la réponse et de la coopération internationales**

Les mêmes structures d'établissement de rapport s'appliquent comme indiqué pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, (entre autres, l'AUDA/NEPAD, le MAEP) qui compileront le rapport pour les organes de décision de l'UA, indiquant les apports et les résultats de la réponse globale aux impacts socio-économiques et environnementaux de la COVID-19 dans les États membres. La Commission, l'AUDA/NEPAD et le MAEP concevront le format et les lignes directrices du rapport. La mise en œuvre de la Réponse s'appuiera sur la coopération internationale, en mobilisant des partenaires internationaux tels que les organismes des Nations Unies qui ont participé à sa formulation. Le cadre de coopération UA-ONU (2018) servira à coordonner la planification conjointe, la mise en œuvre conjointe et le suivi de la Réponse. D'autres partenaires internationaux, tels que l'Union européenne (UE), seront également impliqués.

## 1. INTRODUCTION

Déclarée le 11 mars 2020 comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'étendue, l'ampleur et l'impact de la pandémie de la COVID-19 sont sans précédent, à l'échelle mondiale et en Afrique. Une grande partie de l'attention autour de la COVID-19 s'est concentrée, à juste titre, sur les questions de santé. Pourtant, et d'une certaine manière, d'autres dangers tout aussi mortels ont été négligés, notamment les impacts socioéconomiques sur les ménages et les entreprises. Les impacts socioéconomiques de la pandémie entraîneront des conséquences considérables pour les personnes les plus vulnérables du monde, déjà exposées à l'insécurité humaine. En compromettant les efforts déployés pour atteindre les objectifs pertinents de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de l'Agenda 2030 des Nations Unies, la COVID-19 a aggravé la vulnérabilité de nombreux groupes en Afrique, notamment les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées. Elle touche particulièrement les réfugiés et les personnes déplacées par des conflits ou des catastrophes, ainsi que les travailleurs migrants et les membres de leur famille restés au pays, les travailleurs domestiques, les travailleurs pauvres et vulnérables de l'économie informelle et du secteur rural, les commerçants transfrontaliers, les personnes vulnérables dans les situations post-conflit, les personnes vivant avec le VIH, etc.

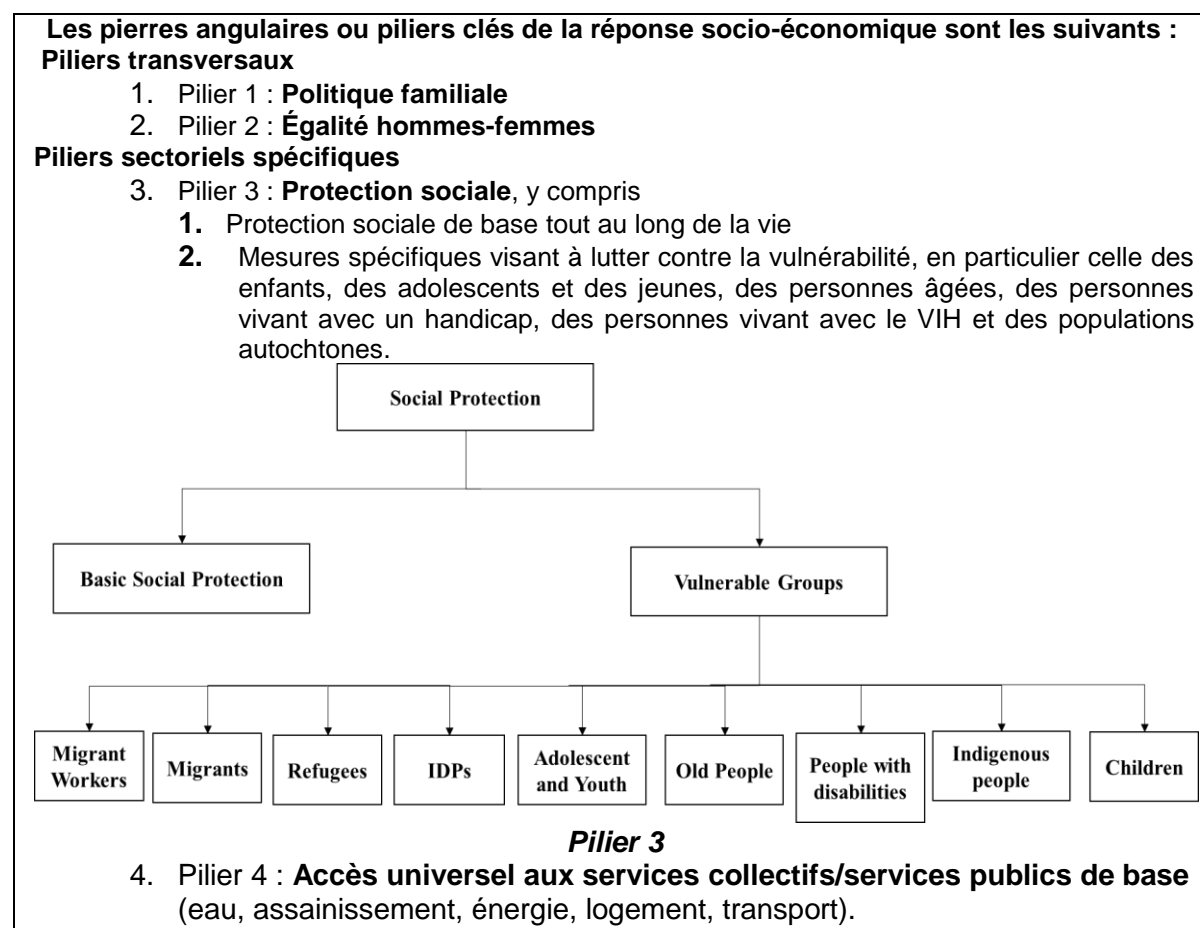
La pandémie de la COVID19 ne se contente pas d'étouffer le secteur de la santé et de menacer les moyens de subsistance, mais pose également un énorme défi aux secteurs socio-économique et environnemental. Il est donc nécessaire de mettre en place un ensemble intégral d'interventions comprenant des mesures immédiates ainsi qu'à moyen et long terme - inscrites dans une approche intégrée et multisectorielle pour combattre les effets de la pandémie. Compte tenu de l'étendue et de l'ampleur de la pandémie, des efforts concertés du secteur public, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement seront nécessaires.

La pandémie de COVID-19 est susceptible d'imposer à l'Afrique de lourds coûts humains, financiers, économiques, environnementaux et sociaux, dont une partie a déjà été expérimentée. La crise crée également une opportunité de réexaminer les priorités de la politique fiscale et économique du continent, de construire des secteurs sociaux et de santé plus forts, conduisant l'humanité vers l'égalité, l'inclusion et la cohésion sociale inspirées par la philosophie Ubuntu : « **Je suis ce que je suis parce que vous êtes ce que vous êtes** ». Dans ce contexte, à la suite d'une réunion avec les partenaires internationaux, la nécessité a été reconnue de se rassembler autour d'un agenda social commun, afin d'inclure un programme minimum de base axé sur le Programme social de l'Agenda 2063 de l'UA (EX.CL/Dec.1074 (XXXVI), pour que les pays renforcent leur résilience et répondent aux impacts socio-économiques de la COVID-19 sous la direction de la Commission de l'UA et avec l'assistance de l'ONU. L'objectif général du plan de réponse socio-économique global est a) de fournir des mesures immédiates d'assistance aux personnes et aux communautés touchées par la maladie actuelle ; et b) de construire et de renforcer la capacité de résilience des États membres, une stratégie de redressement à moyen et long terme posant les bases de systèmes de santé plus résilients et se concentrant sur le développement du capital humain et les capacités à préserver et reconstruire les moyens de subsistance, en particulier des personnes et des communautés vulnérables. Le plan d'intervention s'appuie sur l'Agenda 2063 de l'UA et son Programme social de l'Agenda 2063, l'Agenda 2030 des Nations Unies et prend également en compte les

résolutions des Nations Unies sur la sécurité humaine, ce qui permet une réinitialisation afin de pouvoir mieux répondre aux crises futures.

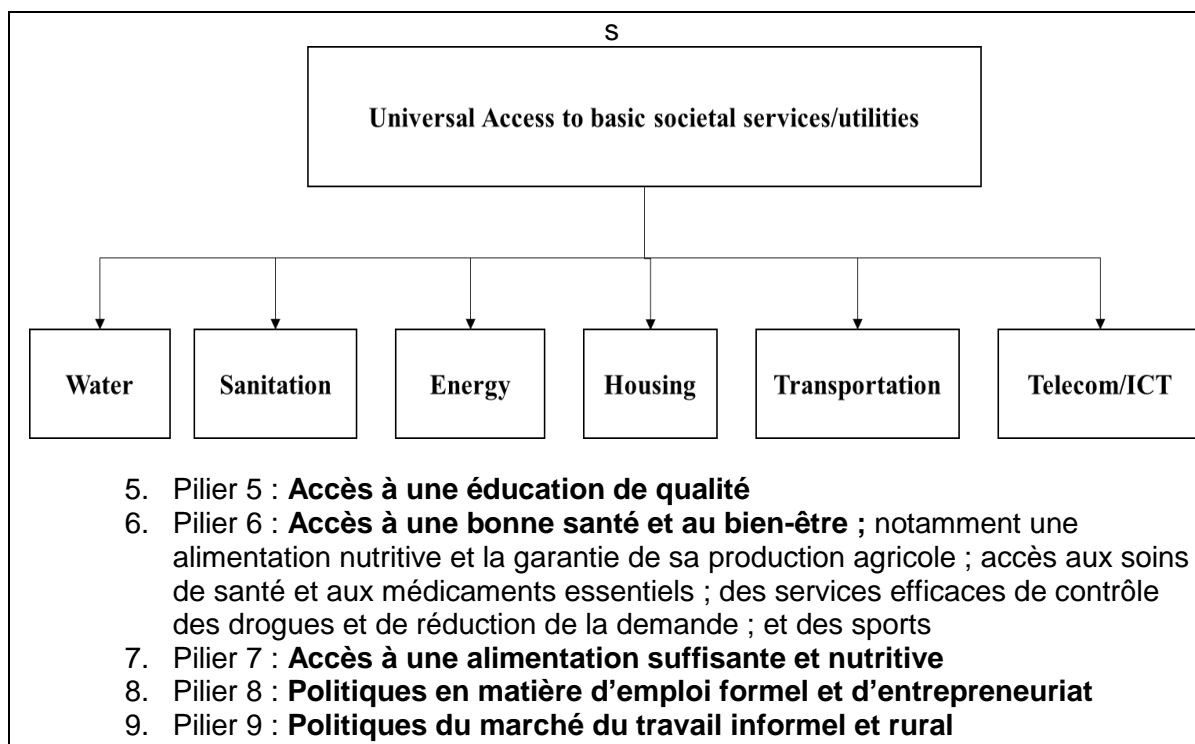
Le but ultime de toutes les interventions, tant dans la lutte contre la COVID-19 avec des mesures immédiates que dans la période post-COVID-19 au cours des 2 à 3 prochaines années, est d'offrir les mêmes chances à tous et d'assurer la **sécurité humaine** par une distribution équitable des retombées du développement.<sup>1</sup> Les interventions comprendront donc non seulement la protection sociale et les services d'aide sociale, mais aussi la promotion de l'égalité et de l'équité dans tous les secteurs de la société.<sup>2</sup>

Dans les paragraphes qui suivent, une brève analyse de la situation sous chacun des neuf (9) thèmes clés d'une réponse socio-économique est présentée et un certain nombre de mesures qui peuvent être prises sont énumérées sous chacun des domaines décrits dans le tableau ci-dessous. En outre, les domaines importants et très pertinents en ces temps de crise que sont la culture, les sports et les droits de l'homme seront également mis en évidence.



<sup>1</sup> Commission de l'Union africaine. 2020. *Agenda social 2063*. Adopté à la trente-sixième session ordinaire du Conseil exécutif de l'UA. Février 2020. P39

<sup>2</sup> <http://www.indsocdev.org/defining-social-development.html>



### Menaces au-delà de la COVID-19

L'Afrique est exposée à de multiples menaces au-delà de la COVID-19. Cette situation nécessite une stratégie africaine de résilience à long terme, avec un programme prioritaire de résilience qui s'attaque aux principales menaces pour le continent, à savoir :

- épidémies sanitaires et maladies transmissibles (y compris le VIH, la tuberculose, le paludisme) et maladies non transmissibles ;
- insécurité alimentaire ;
- changement climatique et risques de catastrophes (criquets, sécheresses, inondations, érosion maritime) et sécurité maritime ;
- terrorisme, insurrection, radicalisme, extrémisme violent et cybermenaces ;
- violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- discrimination et inégalités sous toutes leurs formes ;
- inégalités entre les sexes, discrimination et toutes les formes de violence basée sur le genre ;
- explosion démographique ;
- menaces causées par les risques industriels majeurs et gestion de ceux-ci ;
- perturbations dans la fourniture durable d'infrastructures publiques : Énergie, eau, transports, télécommunications.

## 2. POLITIQUE FAMILIALE EN TANT QUE PRÉOCCUPATION POLITIQUE TRANSVERSALE

**Résultat escompté** : maintenir la famille africaine en tant qu'unité de soutien à ses membres, en particulier les enfants, les malades, y compris les personnes vivant avec le VIH, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées.

## **Difficultés de la famille en Afrique dans le contexte de la COVID-19**

Les familles qui ont déjà du mal à se procurer les produits de première nécessité seront durement touchées par la maladie, les restrictions de mouvement et la perte de revenus qui s'ensuit, créant ainsi un cercle vicieux de chocs économiques et sanitaires et de pauvreté.

L'effet le plus dévastateur sera la diminution ou la perte du revenu familial, y compris le revenu familial provenant du secteur informel et des transferts de fonds, touchant de manière disproportionnée les femmes, en raison de la crise économique secondaire. Cette situation peut à son tour affecter le logement ou l'abri de la famille en ce que le loyer ou les obligations ne peuvent être payés. Pour les familles, l'accès à la nutrition et à des soins de santé abordables subiront également des contrecoups, d'autant plus qu'ils entrent dans les dépenses courantes des ménages africains et qu'ils représentent plus que le budget de la santé dans la plupart des pays, ce qui augmente le risque d'appauvrissement.

### **Indicateurs de politique visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur la famille en Afrique**

Mettre en œuvre délibérément des mesures de protection sociale<sup>3</sup> en faveur des familles, en donnant la priorité aux plus vulnérables, et envisager en particulier <sup>4</sup> :

- *la mise en place et la mise en œuvre de politiques de santé globales adaptées aux besoins des familles, des jeunes et des femmes, qui comprennent des mesures d'atténuation spécifiques en faveur de la famille et des personnes les plus vulnérables face aux épidémies et aux situations d'urgence ;*
- *la mise en place et la mise en œuvre de politiques globales de protection sociale ciblant la famille en tant que fondement de la société, avec des mesures appropriées visant à construire et à renforcer la résilience de la famille, indépendamment de la santé, de la situation sociale et économique de ses membres.*

### **Mesures immédiates d'assistance en faveur des familles vulnérables touchées par la COVID-19**

- *Une annonce politique claire doit être faite selon laquelle les membres d'une même famille doivent rester ensemble pour se soutenir mutuellement ;*
- *Tous les enfants âgés de moins de 18 ans dans toutes les communautés doivent être enregistrés sous un chef de famille ;*

---

<sup>3</sup> La protection sociale est définie comme l'ensemble des politiques et des programmes visant à prévenir ou à protéger tous les individus contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long de leur vie, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables. La protection sociale peut être fournie en espèces ou en nature ; par des mécanismes non contributifs, tels que des prestations universelles, catégorielles ou ciblées sur la pauvreté, comme l'assistance sociale ; par des dispositifs contributifs (généralement l'assurance sociale), et par le renforcement du capital humain, des actifs productifs et de l'accès à l'emploi.

<sup>4</sup> Conseil de coordination inter-agences pour la protection sociale (SPIAC-B). 2020. *Une déclaration commune sur le rôle de la protection sociale dans la réponse à la pandémie de COVID-19*. New York.

<https://www.ilo.org/newyork/at-theun/social-protection-inter-agency-cooperation-board/lang-en/index.htm>

- *Tous les membres manquants de la famille doivent être signalés et enregistrés ; de même, la disparition de membres de la famille doit être signalée à la police ;*
- *Les personnes sans famille doivent être enregistrées dans leur district ou leur quartier ;*
- *Mettre en place des programmes de réunification familiale, en mettant l'accent sur les enfants, les adolescents et les membres de la famille vivant avec un handicap ;*
- *Instituer une main-d'œuvre sociale avec des travailleurs sociaux et de santé au chômage dans le cadre d'un programme élargi de travaux publics ;*
- *Les travailleurs sociaux enregistrés doivent évaluer la situation dans chaque famille : les sources de revenus, le logement ou l'abri, l'accès à l'éducation et aux services de santé, et les compétences techniques disponibles pour créer un moyen de subsistance pour la famille.*

### **Mesures à moyen et long terme : Construire et renforcer la capacité de résilience des familles dans les États membres (2 à 3 ans)**

- *Assurer la sécurité des revenus des familles vulnérables et garantir un accès équitable et abordable aux biens et services essentiels (santé, éducation, eau, assainissement, logement décent) et protéger leurs capacités humaines et leurs moyens de subsistance, ce qui implique de :*
- *À la suite de l'évaluation dans les familles, les informations recueillies doivent être transmises au commissaire de district/aux autorités locales ou à l'administrateur désigné, avec une garantie de confidentialité et d'utilisation stricte pour a) cartographier et organiser les secteurs de services, y compris dans le secteur privé et l'économie informelle ; et b) planifier les initiatives de formation et de fourniture de services ;*
- *Les fournisseurs de médias électroniques et des TIC doivent faciliter la production et la diffusion de programmes visant à soutenir la santé mentale des familles, par exemple des sujets sur le contrôle mental, les aptitudes au rôle parental, le soutien et le conseil par les pairs, la sérénité et la clarification des valeurs, et doivent offrir des conseils en ligne pour le traitement des troubles liés à la consommation de substances psychotropes.*

### **Nécessité d'une collaboration intersectorielle transversale**

La première couche sera constituée de travailleurs des administrations locales qui s'efforceront d'adapter leurs capacités et leurs systèmes pour établir un lien avec la famille en tant qu'unité sociale et économique. La deuxième couche d'assistance représentera l'équipe de travailleurs sociaux, composée de travailleurs sociaux ou d'assistants sociaux, de travailleurs sociaux du domaine de la santé, de l'éducation et de l'emploi/travail. La troisième couche, l'équipe de distribution, comprendra des travailleurs sociaux de l'agriculture et des transports. Les entreprises des TIC du secteur privé peuvent aider les équipes de travailleurs sociaux à avoir accès à des téléphones mobiles et à des applications éducatives et de communication adaptées dans le cadre de leur travail.

**Acteurs clés :** États membres (EM), communautés économiques régionales (CER), UA, organes de l'UA concernés, Banque africaine de développement (BAD), agences

des Nations Unies concernées et autres organisations internationales, Réseau de la diaspora de l'UA, ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.

### **Menaces du crime organisé sur la famille et leur atténuation**

- *Manipulation d'informations correctes sur les familles dans le quartier - des informations correctes doivent être fournies à un point focal désigné ;*
- *Le détournement de prestations telles que les transferts monétaires, les vivres - les membres de la famille doivent être inclus dans les mécanismes de transparence et de distribution ;*
- *Sollicitation des membres à participer à la traite des êtres humains, à la production et à la vente de drogues, au commerce du sexe et aux gangs - mise en place de mécanismes de dénonciation aux forces de l'ordre, mêmes mécanismes pour les membres manquants de la famille, poursuite des auteurs de la traite des êtres humains et des passeurs.*

### **3. ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES COMME OBJECTIF TRANSVERSAL**

**Résultats escomptés :** élimination de la discrimination et de la violence basées sur le genre dans la société africaine ; renforcement de l'accès des femmes aux services de santé et de reproduction, au travail et à la protection sociale ; promotion de la sécurité humaine des femmes et des filles, grâce à un cadre juridique et institutionnel favorable et protecteur.

#### **Entraves à l'égalité hommes-femmes en Afrique dans le contexte de la COVID-19**

Les femmes sont plus vulnérables à la fragilité économique et sont plus menacées lors du confinement et des restrictions de mouvement, pour des raisons qui incluent non seulement les inégalités entre les sexes et les inégalités dans leur accès aux opportunités économiques. Par exemple le manque d'accès à Internet, a eu un impact handicapant sur leurs activités. Leur représentation bien plus importante dans les emplois du secteur informel, en particulier en Afrique, fait également que les femmes n'ont pas bénéficié des lois de protection du travail et des avantages au moment de la COVID-19, tels que des services de soins de santé de qualité. Cette vulnérabilité affecte à son tour le revenu familial et la disponibilité de produits alimentaires, et engendre la malnutrition, en particulier chez les enfants et les femmes enceintes et celles qui allaitent. En outre, étant donné que les femmes représentent près de 70 % du personnel de santé dans le monde, il est essentiel de protéger leur santé et de répondre à leurs besoins, notamment en première ligne de la réponse à la COVID-19. En outre, la COVID-19 entraînera la fermeture de structures de garde de jeunes enfants, ce qui affecte de manière disproportionnée les femmes qui sont les premières personnes qui prennent en charge les enfants dans la société africaine.

La crise de la COVID-19 a malheureusement entraîné une recrudescence de la violence basée sur le genre (VBG) dans tous les pays du monde, c'est-à-dire la violence psychologique, physique et sexuelle dans le contexte d'un confinement ou d'un isolement familial. Ce tableau se répète dans de nombreux pays d'Afrique et du monde entier<sup>5</sup>. Heureusement, grâce au téléphone portable et au soutien des pairs, ces violences peuvent être dénoncées.

<sup>5</sup> <https://www.unfpa.org/covid19>

Il est crucial de promouvoir la prévention, la protection, la réaction, la coordination et le développement des capacités de lutte contre la VBG dans les plans de réponse à la COVID-19. Il est conseillé aux États membres d'intégrer les approches sexospécifiques dans toutes les réponses à la COVID-19 afin de s'assurer que les mesures pendant et après la crise de COVID-19 visent à bâtir des économies et des sociétés plus égalitaires, inclusives et durables.<sup>6</sup>

### **Indicateurs de politique visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur l'égalité hommes-femmes en Afrique**

- *Mise en place et mettre en œuvre d'une politique de protection sociale et de mesures juridiques sensibles au genre qui traitent des risques sanitaires, sociaux et économiques spécifiques aux femmes et aux filles ;*
- *Mise en place de mécanismes institutionnels visant à assurer la sécurité physique, émotionnelle, psychologique et mentale des femmes et des filles, en particulier contre toutes les formes de violence basée sur le genre ;*
- *Garantie de la continuité des services et programmes de santé et de nutrition en faveur des femmes enceintes, des adolescentes et des jeunes enfants en adoptant des mesures d'urgence qui protègent l'accès aux formations sanitaires et aux programmes d'alimentation.*

### **Mesures immédiates d'assistance en faveur des femmes et des filles vulnérables touchées par la COVID19**

- *Annoncer clairement la politique selon laquelle la violence basée sur le genre doit être dénoncée ;*
- *Mettre en place des postes de commandement traitant de la violence basée sur le genre durant la période de confinement/état d'urgence, y compris un numéro vert sur la VBG, un soutien par les pairs ainsi qu'une unité de police dirigée par des femmes et spécialement formée pour offrir un soutien aux victimes ; donner la priorité à l'audition et au règlement des cas de VBG ;*
- *Garantir des mécanismes de consultation et mettre à jour régulièrement les informations sur l'atténuation des risques afin de faciliter l'accès aux services pendant la pandémie ;*
- *Diffuser des messages sur la violence basée sur le genre dans le contexte de la COVID-19 à travers les réseaux sociaux, la radio et/ou des programmes télévisés ; mettre en place un soutien social/psychosocial à distance tel que des groupes de discussion virtuels ; des groupes de soutien par les pairs ; soutenir les refuges ou les centres à guichet unique, les espaces sûrs pour les survivants, etc.) ;*
- *Intégrer la fourniture de services de santé de la reproduction dans la réponse communautaire ;*

---

<sup>6</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. 2020. *Réponse de la gouvernance à la Covid-19 par les États membres de l'Union africaine, Rapport préliminaire*, avril 2020, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Midrand, Afrique du Sud.



- *Étendre les programmes de transferts monétaires d'urgence aux femmes vulnérables, aux femmes enceintes, aux adolescentes et aux enfants afin d'atténuer la précarité des revenus, en particulier dans les camps.*

**Acteurs clés :** États membres, CER, CUA, organes concernés de l'UA, BAD, agences des Nations Unies concernées et autres organisations internationales, ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.

**Mesures à moyen et long terme : Construire et renforcer la capacité de résilience des femmes et des filles dans les États membres (2 à 3 ans)**

- *Évaluer le contenu de résilience des programmes d'autonomisation des femmes afin de multiplier et de diversifier les programmes innovants pour le renforcement de la résilience ;*
- *Soutenir la création et le renforcement d'entreprises d'économie sociale et de soins appartenant à des femmes pour offrir des installations sanitaires et d'approvisionnement en eau, ainsi que des soins sociaux dans les communautés ;*
- *Donner la priorité aux principes d'égalité hommes-femmes dans les habitudes de travail et renforcer les mesures de protection sociale (par exemple, les transferts basés sur les cas pour l'assistance sociale et les services sociaux) ;*
- *Utiliser les méthodes existantes d'évaluation des risques et de la vulnérabilité, en particulier en milieu rural ;*
- *Soutenir le Fonds pour les femmes de l'UA afin de renforcer la résilience des femmes et des filles dans tous les secteurs de la vie ;*
- *Poursuivre l'éducation des filles et des jeunes femmes pendant les périodes de confinement et de restriction des déplacements, surveiller la déperdition scolaire des filles et s'attaquer activement aux obstacles à la réinsertion des filles dans les écoles, notamment chez les adolescentes mariées, celles qui connaissent des grossesses précoces ou qui ont besoin de soins aux enfants ;*
- *Intégrer l'approche genre dans toutes les réponses à la crise de la COVID-19 pour s'assurer que les actions pendant et après la crise de la COVID-19 visent à bâtir des économies et des sociétés plus égalitaires, inclusives et durables.*

**Les menaces que la criminalité organisée fait peser sur les femmes et les jeunes filles et leur atténuation**

- *Sollicitation des femmes à la traite des êtres humains, à la production et à la vente de drogues et au commerce du sexe - mise en place de mécanismes de dénonciation aux forces de l'ordre, de même que de mécanismes de signalement des membres manquants de la famille.*

**Acteurs clés :** États membres, CER, CUA, organes concernés de l'UA, CER, BAD, ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.

## 4. PROTECTION SOCIALE

**Le résultat escompté** des interventions de protection sociale est de prévenir et de protéger les personnes contre la vulnérabilité, la discrimination, l'inégalité et l'exclusion sociale tout au long de leur vie, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les réfugiés, les personnes déplacées de force (PDF), les migrants (en particulier les migrants sans-papiers, les personnes vivant avec le VIH, etc.). La protection sociale est assurée sous la forme d'une assurance sociale, d'une assistance sociale (transferts monétaires, programmes de travaux publics, programmes d'alimentation) et de services collectifs (assurés par les services de santé, d'éducation et les travailleurs sociaux). Les composantes plus larges de la protection sociale sont la fourniture d'énergie, de TI, d'eau, d'assainissement, de transport et de logement.

L'accès universel à ces services collectifs de base est d'une importance capitale pour le renforcement de la résilience, y compris dans la chaîne d'approvisionnement.

### **Entraves aux services de protection sociale en Afrique dans le contexte de la COVID-19**

La crise de la COVID-19, avec son impact économique, perturbera l'assurance sociale contributive, car les allocations versées aux individus pourraient s'épuiser au cours des deux prochaines années et les cotisations pourraient cesser en raison des pertes d'emploi et des contraintes financières. Par conséquent, davantage de personnes auront besoin d'une assistance sociale - une assistance non contributive de l'État sous forme de transferts monétaires, de programmes d'alimentation, de microcrédits pour créer des entreprises, etc. et cette assistance devra être contrôlée – ce qui nécessite l'emploi des travailleurs sociaux, en plus des assistants sociaux, du personnel infirmier et des enseignants - des services qui devront être accessibles gratuitement.

### **Indicateurs de politique visant à atténuer l'impact de la COVID-19 sur la protection sociale en Afrique**

- *Mise en place de politiques de protection sociale adaptatives, multisectorielles et multipartites, solides, adaptées à la vulnérabilité, efficaces, transparentes et bien coordonnées ;*
- *Adaptation des cadres politiques pour faciliter l'expansion des programmes de transferts monétaires sur le plan horizontal (par l'inscription de groupes supplémentaires dans la population touchée par l'impact socio-économique de la COVID-19) et sur le plan vertical (par l'augmentation du niveau ou des programmes d'allocations) et introduire des programmes de transferts monétaires d'urgence si nécessaire ;*
- *Mise en place de stratégies d'alerte précoce et de préparation avec des méthodes d'évaluation des risques et de la vulnérabilité dans les pays afin de leur permettre de mieux répondre aux futures catastrophes et urgences de manière coordonnée. Les réponses doivent être adaptées aux vulnérabilités particulières des enfants, y compris les enfants privés de soins familiaux, les enfants vivant et/ou travaillant dans la rue, les filles, les enfants vivant avec le VIH, les enfants vivant avec un handicap,*

*les enfants en déplacement, les enfants vivant dans les zones rurales, les enfants incarcérés avec leurs parents et les personnes qui s'en occupent, les enfants de parents économiquement défavorisés, les enfants des communautés autochtones et les enfants affectés par des situations de conflit ;*

- *Facilitation de la communication sur les risques et garantie que les messages clés touchent les personnes les plus vulnérables, notamment en maintenant une distance sociale en cas d'évacuation à la suite d'autres catastrophes pouvant survenir au cours de la crise de COVID-19 ;*
- *Surveillance, collecte des données et analyse des incidents discriminatoires liés au coronavirus, ainsi qu'aux personnes ciblées comme vecteurs du virus. Une attention particulière doit être accordée à la discrimination à l'encontre des personnes souffrant de la maladie, des survivants et de leurs familles, ainsi que des membres de groupes raciaux, ethniques ou nationaux spécifiques ;*
- *Établissement ou renforcement de la coordination entre les agences/ministères chargés de la gestion des risques de catastrophes et les institutions de santé publique pour répondre aux catastrophes, en s'appuyant sur les leçons tirées de l'intervention dans le contexte de la COVID-19.*

**Mesures immédiates d'assistance relatives à la fourniture de services de protection sociale aux groupes vulnérables touchés par la COVID-19.**

- *Élargir ou mettre en place un registre central des bénéficiaires de l'aide sociale et des services sociaux ;*
- *Élaborer une approche citoyenne qui inclut les ONG, les OSC, les agents de santé, les travailleurs sociaux qui aident à cibler les personnes vulnérables ayant besoin d'assistance et qui rendent compte chaque mois de l'impact et des résultats de l'assistance ;*
- *Réaliser une évaluation rapide de l'impact socio-économique et des réponses politiques/mesures de lutte contre la COVID 19, notamment par un suivi en temps réel ;*
- *Fournir une assistance sociale et des services sociaux aux membres vulnérables de la famille, tels que les personnes âgées, les personnes vivant déjà avec d'autres problèmes latents de santé (y compris le VIH), les personnes vivant avec un handicap (physique et mental), les travailleurs indépendants ou dans le secteur non formel et qui ne peuvent pas travailler en raison de restrictions de mouvement et de confinement (y compris les travailleurs ruraux et domestiques), les sans-abri, les personnes déplacées de force, les réfugiés, les migrants (en particulier ceux qui n'ont pas de papiers), les travailleurs sociaux (rémunérés et non rémunérés), les groupes ethniques/indigènes et les personnes souffrant de pauvreté chronique ;*
- *Accorder un revenu minimum de base ou un transfert monétaire comme filet de sécurité sociale en faveur des ménages à faible revenu gravement touchés afin de maintenir le pouvoir d'achat des personnes dans le besoin ;*
- *Activer/organiser les réseaux sociaux, les groupes religieux, les institutions nationales de défense des droits de l'homme afin de les*

*intégrer dans la mobilisation communautaire et de recueillir des données sur l'impact du virus, de relayer les voix des communautés touchées, et d'identifier les communautés/personnes qui ont été laissées de côté ou les problèmes qui n'ont pas été pris en compte et d'être doté de moyens sur la base des données pour mener des actions de plaidoyer constructives auprès des autorités.*

**Moyen/long terme : Renforcer et améliorer la capacité de résilience des groupes vulnérables dans les États membres à la suite de la fourniture d'une protection sociale (2 à 3 ans)**

- *Évaluer l'efficacité des politiques et des programmes de protection sociale pour répondre aux besoins des populations et des communautés à court, moyen et long terme, et leur capacité à produire des personnes, des communautés, etc. rationnelles et résilientes ;*
- *Étendre le programme de protection sociale en cours pour renforcer la résilience des communautés et des personnes touchées par la COVID-19 et réduire leur vulnérabilité à d'autres catastrophes naturelles ;*
- *Renforcer la capacité de réponse aux chocs des systèmes de protection sociale à travers toutes ses composantes, y compris le ciblage, les registres, la gestion des programmes, la coordination, la gouvernance, le suivi et l'évaluation, et les mécanismes de financement ;*
- *Revoir les stratégies de financement des mesures d'atténuation des risques de catastrophe et de protection sociale, en tenant compte des menaces croissantes de la pandémie, et étendre le régime d'assurance de la Capacité africaine de gestion des risques (ARC) pour couvrir l'indice de risque de pandémie.*

**Nécessité d'une collaboration intersectorielle transversale**

La même composition de l'équipe de travailleurs sociaux que pour la famille est requise, mais avec l'inclusion d'un documentaliste ou d'un spécialiste des données, pour alimenter le registre central.

**Acteurs clés :** *États membres, CER, CUA, organes de l'UA concernés, agences des Nations Unies concernées et autres organisations internationales, ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.*

**Menaces de la criminalité organisée sur les services de protection sociale et leur atténuation**

- *Cambriolage du dispositif de transport de fonds, vols dans des entrepôts de produits alimentaires*

**Financement de la protection sociale, de la sécurité sociale et de la création d'emplois :**

- *Mettre en place des mécanismes financiers tels que l'ARC qui soutiennent de manière significative l'élargissement des filets de sécurité sociale ;*
- *Faciliter le dialogue entre les ministères des Finances, les ministères du Travail et les ministères du Développement social en mettant en œuvre*

*les résolutions antérieures des ministres des Finances sur le financement de la protection sociale et de la sécurité sociale.*

## **Groupes vulnérables**

### **Les enfants**

**Défis liés au droit à l'éducation des enfants** - Avec la fermeture des écoles durant la pandémie de la COVID-19, non seulement le droit à l'éducation, mais aussi le droit à une alimentation adéquate seront compromis, car de nombreux enfants dépendent des repas scolaires gratuits ou subventionnés. Les filles peuvent être plus vulnérables aux violences, au travail domestique et aux pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines (MGF) et le mariage des enfants. La fermeture temporaire des écoles peut entraîner une déperdition scolaire permanente, en particulier chez les filles, les enfants vivant avec un handicap et les enfants issus de familles économiquement défavorisées.

**Interruption des services essentiels qui sont indispensables pour la vie, la survie et le développement des enfants** - Les services essentiels, tels que les soins néonataux et les programmes d'immunisation, peuvent être interrompus, entraînant une augmentation de la morbidité et de la mortalité des enfants.

**Défis liés au droit à la prise en charge et à la protection parentale** - Les enfants courent le risque d'être séparés de leur famille en raison du décès de leurs parents ou des personnes qui en ont la charge, ou en raison des mesures de santé publique prises pour contrôler la propagation de la maladie de la COVID-19.

**Exploitation et abus sexuels d'enfants en ligne (OCSEA)** - De nombreuses écoles se sont tournées vers l'enseignement à domicile avec des leçons en ligne et les méthodes d'apprentissage numériques peuvent exposer les enfants à l'exploitation et aux abus sexuels d'enfants en ligne (OCSEA).

### **Adolescents et jeunes :<sup>7</sup>**

Les jeunes, en particulier les jeunes femmes et les adolescentes, les jeunes vivant avec un handicap, sont tout aussi durement touchés par la COVID-19 car elle affecte la vie, les moyens de subsistance et les modes de vie des jeunes de manière spécifique. Les conséquences se font sentir sur la santé, l'éducation, l'emploi et la vie sociale. La portée de la réponse des jeunes s'articule autour de (i) la réduction du risque pour la santé venant de la COVID-19 et de ses mesures de réponse chez les jeunes ; (ii) la réduction de l'impact de la COVID-19 et de ses mesures de réponse sur les jeunes ; (iii) la mobilisation et l'implication des jeunes en tant qu'acteurs de la lutte contre la COVID-19.

Quatre stratégies sont proposées afin de canaliser l'énergie des jeunes, leur dynamisme et leur aisance numérique vers la résolution de problèmes et la mobilisation des communautés :

---

<sup>7</sup> Commission de l'Union africaine. 2020. *COVID19 : La réponse du secteur jeunesse de l'UA, les jeunes Africains prennent leurs responsabilités pour trouver une solution à la pandémie de coronavirus*, Département des HRST de la Commission de l'UA

**Assurer la sécurité des jeunes** : La stratégie « *Be Safe* » (*Soyez prudent*) est basée sur une campagne de communication sur la COVID-19 sur les connaissances et l'auto-administration des soins.

**Poursuivre l'apprentissage** : La stratégie consiste à offrir des opportunités, un soutien et des capacités aux jeunes pour qu'ils continuent à apprendre par le biais de canaux non traditionnels. Les activités sont basées sur (i) une campagne de communication visant à encourager l'apprentissage ; (ii) le plaidoyer et l'engagement avec les pays ; et (iii) les initiatives « *Be online* » (*Rester en ligne*), par exemple *HP BeOnline*

**Soyez un innovateur** : La stratégie vise à offrir aux jeunes la possibilité d'être créatifs et d'innover autour des défis de la COVID-19. Les principales activités sont (i) des initiatives issues de partenariats émergents, comme *HP BeChangeMaker*, et (ii) un nouveau concours pour identifier et accélérer les innovations des jeunes.

**Be a responder (Sois un intervenant)** : L'objectif est de mobiliser les jeunes pour qu'ils puissent réagir en toute sécurité en accompagnant les jeunes et les communautés à faire face à la COVID-19. Cet objectif est poursuivi à travers les activités suivantes : (i) Mobilisation ; (ii) Initiation ; (iii) Stimulation et (iv) Conversation.

### **Réfugiés, PD, Migrants et Diaspora**

Les migrants, les réfugiés et les communautés déplacées peuvent être vulnérables de manière disproportionnée à la fois à la transmission de la COVID-19 et aux effets secondaires des mesures prises pour enrayer la propagation du virus. Ces groupes sont susceptibles d'être exposés à un risque élevé de transmission en raison d'un accès limité aux formations sanitaires et aux installations d'assainissement ou à une prévention efficace ; ils vivent souvent dans des lieux surpeuplés et à forte densité. Des niveaux élevés de stigmatisation, de discrimination et de xénophobie peuvent conduire à une marginalisation accrue des activités sociales et économiques ou des programmes d'aide, à l'exclusion des réponses de politiques nationales en matière de lutte contre la COVID-19 (subventions salariales, allocations de chômage ou sécurité sociale, mesures de protection sociale). Ils sont généralement concentrés dans des secteurs de l'économie où le travail temporaire, informel ou non protégé est très répandu et où les salaires sont bas, notamment dans les secteurs des soins et du travail domestique, généralement occupés par des travailleuses migrantes.<sup>8</sup>

La Commission de l'UA a réalisé une enquête sur la préparation des citoyens<sup>9</sup> ciblant différents acteurs non étatiques. Cette enquête a donné lieu à une réponse des citoyens (de bas en haut). Complétant le travail actuel de CDC Afrique, elle s'appuie sur des stratégies telles que (i) la sensibilisation par les acteurs non étatiques, c'est-à-dire la communauté professionnelle, les OSC, les syndicats et les responsables de la santé issus de la diaspora ; (ii) les **Réponses** des citoyens durant le confinement/isolement, en ciblant les personnes vulnérables et en tenant compte de la manière d'exploiter l'économie locale, et le **Redressement** - en s'intéressant particulièrement à (1) l'économie, aux petites, moyennes et microentreprises (PMME) et au secteur informel ; (2) le rôle des membres de la Diaspora en tant qu'acteurs humanitaires ; (3) le rôle des organisations professionnelles.

<sup>8</sup> Organisation internationale du Travail. 2020. Note d'orientation « *Protéger les travailleurs migrants pendant la pandémie de COVID* ». Genève, Suisse

<sup>9</sup> Commission de l'Union africaine. 2020. *Enquête sur la préparation des citoyens*, CIDO, CUA

Les transferts de fonds constituent une source importante de résilience pour les ménages africains. Les pertes d'emploi et le manque de mobilité dans les pays d'envoi entraînent une réduction immédiate des transferts de fonds. Les mouvements étant limités, les transferts de fonds peuvent ne pas parvenir aux familles à qui ils sont destinés.

### **Mesures immédiates d'assistance**

- *Promouvoir l'inclusion des réseaux et des intellectuels de la Diaspora en tant qu'acteurs humanitaires reconnus lors des situations d'urgence et des pandémies, c'est-à-dire lors de la COVID19 ;*
- *Documenter le rôle et l'impact de l'humanitarisme de la Diaspora pendant la COVID19 ;*
- *Élaborer une ligne directrice/une déclaration de principe de la Commission de l'UA sur la migration, le déplacement et la réponse à la COVID-19 qui met en exergue les besoins de protection des groupes vulnérables et s'adresse directement aux États membres ;*
- *Sensibiliser sur toutes les informations pertinentes concernant les actions, les modèles et les meilleures pratiques pour assurer l'accès des migrants et de leurs familles aux canaux d'envoi et de réception les moins coûteux et les plus efficaces ;*
- *Mobiliser les pays d'envoi ou de réception à adopter des réglementations souples pour garantir la protection sociale des migrants et leur permettre d'utiliser les technologies numériques pour envoyer de l'argent dans leur pays d'origine, quel que soit leur statut d'immigration ;*
- *Lancer des campagnes sur les réseaux sociaux pour défendre et souligner le rôle de toute la diaspora et des travailleurs migrants qui participent à la réponse à la COVID en offrant des services essentiels, par exemple ceux de chauffeurs de bus, de nettoyeurs ;*
- *Élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation à l'intention des décideurs sur la migration et l'intégration des politiques en matière de santé, notamment sur la situation actuelle de la COVID-19 ;*
- *Évaluer les modalités par lesquelles une identité légale et vérifiable peut être accordée à tous les migrants, quel que soit leur statut, afin de leur assurer l'accès aux soins de santé et aux autres services sociaux de base ;*
- *Fournir des services de protection et d'assistance garantis aux enfants non accompagnés dans les contextes de déplacement et d'aide humanitaire ;*
- *Accroître l'offre des installations de dépistage, d'isolement et de traitement de la COVID19 dans et à proximité des zones de réfugiés et d'accueil ;*
- *Plaider pour l'inclusion des personnes déplacées et des réfugiés dans les programmes d'emploi formel et d'entreprenariat ; identifier les moyens par lesquels les membres de la Diaspora, les réfugiés et les personnes déplacées qui possèdent des compétences, telles que les agents de santé peuvent trouver un emploi rémunéré en soutenant la réponse nationale à la COVID19 ;*
- *Plaider pour l'extension des programmes d'assistance aux entreprises (c'est-à-dire des mesures de relance) aux organisations caritatives, aux ONG et aux entreprises appartenant aux membres de la Diaspora ;*

- *S'engager auprès des chefs, des autorités et des organisations locales pour promouvoir la coexistence, la compréhension et la connaissance sur les contributions des personnes déplacées envers les communautés locales ;*
- *Suivre l'évolution de la situation, identifier et défendre les possibilités de résolution des cas - y compris la régularisation temporaire ou permanente du statut, la prolongation des visas ou les amnisties (pays de destination), les activités génératrices de revenus, les services d'assistance, le site web, les points focaux, les services d'information, l'assistance juridique et le soutien humanitaire aux travailleurs migrants de retour (pays d'origine) ;*
- *En collaboration avec les consulats et ambassades concernés, organiser des retours volontaires chaque fois que cela est possible, en fournissant aux migrants qui peuvent rentrer volontairement du matériel d'information sur les principales stratégies de prévention liées à la COVID-19 et sur les programmes de retour et de réintégration ;*
- *Organiser des conseils en ligne à l'intention des rapatriés afin d'identifier leurs besoins et d'élaborer des plans de réintégration, en impliquant les membres de la communauté lorsque cela est possible.*

#### **Mesures à moyen et long terme :**

- *Promouvoir les investissements publics dans les premières années de la vie, y compris le développement de la petite enfance, la nutrition, l'éducation pré-primaire, la santé et la protection des enfants.*
- *Un « groupe de travail communautaire sur les transferts de fonds » devrait être mis en place en collaboration avec des partenaires tels que l'Institut africain de transfert des fonds, le Fonds international pour l'alimentation et l'agriculture (FIDA), la Banque mondiale, le Groupe d'action financière (GAFI), l'OIM, ONU Femmes, l'Union postale universelle, les acteurs du secteur privé et d'autres ;*
- *Adapter les politiques existantes ou en élaborer de nouvelles pour permettre la régularisation temporaire ou à plus long terme des migrants en situation irrégulière en raison de restrictions de mouvement de type COVID-19, au minimum pour la durée et à la suite de la pandémie avec une option de prolongation au-delà, dans le cas où les motifs de séjour sont assurés (à travers l'emploi, les études, le mariage, etc.) ;*
- *Mobiliser les États membres de l'UA et le secteur privé à mettre en place des mécanismes flexibles de protection sociale au profit des familles bénéficiaires de transferts de fonds (par exemple, des programmes d'assistance sociale) ;*
- *Pour les familles qui dépendent des transferts de fonds, maximiser la résilience dans la durée en reliant les flux d'envois de fonds à des opportunités d'inclusion financière et à des avantages connexes, en soutenant les micro, petites et moyennes entreprises, en utilisant les futurs envois de fonds comme garanties ;*
- *Les gouvernements sont invités à améliorer la réintégration sur le marché du travail et l'employabilité des travailleurs migrants de retour (impliquant principalement les services publics de l'emploi, les institutions de formation professionnelle, les conseils de compétences, les instituts de sécurité sociale et autres institutions du marché du travail);*



- *Les gouvernements africains sont soutenus dans la négociation de nouveaux accords bilatéraux sur la migration de la main-d'œuvre et dans la révision des accords existants entre les États membres de l'Union africaine et les pays de destination afin d'inclure des mesures de protection sociale appropriées ou de développer la protection sociale et le soutien connexe à leurs propres travailleurs migrants à l'étranger ;*
- *Fournir des mesures de stimulation et une formation en commerce électronique pour soutenir les entreprises de la Diaspora dans les pays de destination.*

### **États membres qui traversent et ou se relèvent de catastrophes**

Les pays qui connaissent d'autres catastrophes, telles que les sécheresses, sont particulièrement vulnérables à l'impact de la COVID-19. La confluence de la COVID-19 et d'autres catastrophes créerait probablement des défis socio-économiques sans précédent à plus long terme, qui non seulement compromettraient le redressement après la COVID-19, mais pourraient également conduire à une grave dépression et à une vulnérabilité aggravée. Pendant que tous les pays feraient l'objet de l'attention qu'ils méritent, les pays qui traversent ou sont en train de se remettre d'une catastrophe nécessitent une attention particulière.

**Acteurs clés :** *États membres, CER, CUA, organes de l'UA concernés, AUDA-NEPAD, agences des Nations Unies concernées et autres organisations internationales, ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.*

### **5. ACCÈS UNIVERSEL AUX SERVICES COLLECTIFS/SERVICES PUBLICS DE BASE (EAU, ASSAINISSEMENT, ÉNERGIE, LOGEMENT, TRANSPORT)**

**L'objectif principal** en ce qui concerne les services collectifs de base est non seulement de maintenir la continuité des services importants à court et moyen terme tout en assurant la préparation et la résilience pour la fourniture d'eau, l'assainissement, l'énergie, le logement, les services liés à l'informatique et à la numérisation et le transport, mais aussi de fournir des services équitables, c'est-à-dire l'accès universel de tous les citoyens à ces services. Le transport et l'énergie sont des services essentiels pour la réactivité des chaînes d'approvisionnement durement touchées par la crise de la COVID-19. L'accès durable et sûr aux TIC et aux applications et outils basés sur les TIC pour gérer la crise de la COVID-19, est également essentiel.

### **Entraves aux services collectifs de base en Afrique dans le contexte de la COVID-19**

Bien que des déclarations et des dispositions (le personnel de ces services est autorisé à voyager) aient été prises par les gouvernements pour faciliter le maintien des services durant l'état d'urgence ou le confinement, la crise de la COVID-19 menace d'abord le financement de ces services, et ensuite leur préservation dans la durée. Toutes ces commodités sont essentielles pour préserver l'économie des États membres. Les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont entraîné des répercussions sur le respect des dispositions de la protection sociale en matière d'alimentation, de nutrition, de produits de santé, etc. ainsi que sur les activités de sensibilisation des groupes vulnérables à l'assistance. L'amélioration de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène, tant pour les populations rurales qu'urbaines, a été

très considérable, dépassant en moyenne 80 % en Libye, en Égypte, en Tunisie, en Algérie et au Maroc.<sup>10</sup>

La rupture de la chaîne d'approvisionnement est causée par l'arrêt d'importants services et infrastructures de transport (fermeture des grands aéroports internationaux pour les vols de passagers, fermeture d'importants couloirs de transport affectant directement les pays enclavés et interruption des couloirs de transport maritime et terrestre). Cette situation a entraîné des chocs en termes de pertes d'emplois importantes dans les services de transport, notamment les ports, les aéroports, les services de navigation aérienne et les services de transport public.

Pour ajouter aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, cette situation retardera les investissements, affectera la fourniture d'électricité pour la santé en milieu rural, l'éducation, les autres installations de première ligne et les services essentiels. Le manque d'énergie affectera les services d'approvisionnement en eau et l'assainissement.

La crise de la COVID-19 a démontré que la fracture numérique exacerbe les inégalités économiques ainsi que le manque d'opportunités et qu'elle limite l'accès aux soins de santé et aux informations sur les pandémies. En outre, la demande sans précédent de technologies numériques pour faciliter la maîtrise de la propagation de la COVID-19 nécessite d'augmenter la bande passante et de gérer la congestion.

***Indicateurs de politique pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur les services publics de base en Afrique (transport, énergie, TIC, services postaux, eau/assainissement, logement, etc.)***

- *Des politiques pour l'accès universel aux services collectifs de base sont en place avec des stratégies sûres, responsables et respectueuses de l'environnement sur la consommation des services collectifs de base ;*
- *Des mesures d'intervention d'urgence uniformes et harmonisées sont établies dans le secteur des transports ;*
- *Les directives sur la COVID-19 de CDC Afrique et de l'OMS sont mises en œuvre dans l'industrie du transport ; des plans nationaux détaillés de redressement post-COVID-19 sont mis en œuvre dans les industries du transport et du tourisme ;*
- *Mise en place et mise en œuvre de directives sur la continuité des services liés aux ports, aéroports, services de transport terrestre ;*
- *Mise en place et mise en œuvre de politiques et de réglementations visant à faciliter le déploiement d'outils numériques et à permettre l'intersectorialité et l'interopérabilité des données afin d'améliorer les ripostes à la COVID-19 ;*
- *Les infrastructures pertinentes sont en place avec une connectivité à haut débit et abordable améliorée, une capacité de bande passante accrue, une résilience et une sécurité des réseaux ;*
- *Préservation des dépenses du secteur social pour éviter la régression des effets de la disponibilité des équipements collectifs.*

---

<sup>10</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). 2020. *Réponse de la gouvernance à la Covid-19 par les États membres de l'Union africaine, Rapport préliminaire*, avril 2020, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Midrand, Afrique du Sud.

## **Mesures immédiates d'assistance relatives à la fourniture des services collectifs de base touchés par la COVID-19**

- *Évaluer d'urgence les conditions de vie, d'hygiène et d'assainissement dans les bidonvilles urbains, et mettre en œuvre des mesures urgentes visant à faciliter l'application des mesures de précaution et de prévention ; cela peut nécessiter des mesures visant à réduire la densité de la population dans les bidonvilles ;*
- *Réaliser une évaluation de l'impact de la COVID-19 sur le marché du travail dans les industries du transport et du tourisme ;*
- *Faciliter l'ouverture de l'espace aérien, des aéroports, des ports et des couloirs de transport terrestre afin de maintenir la chaîne d'approvisionnement ouverte, notamment en soutenant financièrement les services de transport maritime pour les fournitures médicales et les denrées alimentaires ; appliquer les mesures de prévention établies par CDC Afrique (distanciation physique, masques, etc.) dans les transports publics (trains, bus, taxis, etc.) ;*
- *Mettre en œuvre des plans exceptionnels administratifs et de fidélisation pour permettre une circulation fluide des biens humanitaires et des denrées alimentaires le long des corridors humanitaires, y compris dans les pays enclavés ;*
- *Veiller à ce que tous les États membres de l'UA adoptent des mesures d'intervention d'urgence uniformes et harmonisées pour maintenir ouvertes les chaînes d'approvisionnement, faciliter les autorisations d'atterrissage pour les vols de fret, gérer les équipages de manière harmonieuse et adopter des mesures de contrôle de sécurité renforcées, comme l'ont communiqué CDC Afrique et l'OMS ;*
- *Des équipes de travailleurs sociaux familiaux doivent évaluer l'accès des familles à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie et fournir des informations à l'équipe gouvernementale compétente ;*
- *Des professionnels des services techniques et des équipes de travailleurs des services sociaux doivent évaluer les problèmes de logement et de transport et fournir des informations à l'équipe compétente de l'entreprise publique/du secteur privé ;*
- *Assurer des dispositions d'urgence en milieu urbain (tels que des réservoirs d'eau, des pompes et des générateurs pour les stations de traitement de l'eau et les égouts), des véhicules pour les installations, des produits chimiques de traitement, des équipements et des kits de test de la qualité de l'eau, des pièces pour le fonctionnement et des pièces d'entretien) ;*
- *Veiller à ce que les dispositions d'urgence en milieu rural (réservoirs d'eau, eau souterraine, collecte des eaux de pluie et latrines améliorées, installations de lavage des mains avec du savon, pièces d'entretien suffisantes, etc.) soient achetées et stockées en toute sécurité, ce qui s'applique également aux bidonvilles urbains encombrés ;*
- *Veiller à ce que toutes les structures sous les toits de chaque communauté soient cartographiées pour le logement d'urgence des citoyens démunis ;*
- *Prêts illimités sans intérêt aux petites et moyennes entreprises opérant dans le secteur du tourisme, afin de les stimuler et de les empêcher de s'effondrer dans un premier temps et ensuite leur permettre de se redresser ;*

- *Création d'un fonds spécial dédié au secteur du tourisme, qui sera destiné à soutenir les pays africains les plus touchés ;*
- *Mobiliser les États membres, les institutions financières internationales et d'autres partenaires à mettre en place des mesures visant à accompagner les compagnies d'électricité ainsi que les fournisseurs de services hors réseau et mini-réseau à surmonter les impacts de la faible demande d'électricité et de la baisse des revenus ;*
- *Introduire des instruments politiques et réglementaires pour assurer la continuité de la fourniture d'électricité aux populations à faibles revenus pendant la crise ;*
- *Soutenir les programmes d'électrification des formations sanitaires et des installations essentielles et offrir des solutions d'énergie renouvelable aux communautés déplacées et vulnérables en Afrique (camps de réfugiés) - principalement le pompage de l'eau, les postes d'eau mobiles et l'éclairage à l'aide de micro-réseaux et de solutions solaires autonomes ;*
- *Renforcer la capacité numérique du secteur de la santé en faveur du personnel de diagnostic et de laboratoire ;*
- *Utiliser des plateformes, des portails et des applications numériques, en particulier ceux développés par les Africains pour les Africains, qui peuvent aider à localiser, suivre et tester les personnes qui ont été en contact avec une personne infectée tout en équilibrant les impératifs de santé et les préoccupations de confidentialité et de protection des données ;*
- *Encourager la conception de nouvelles applications et de nouveaux services pour faciliter des services tels que la livraison de nourriture et d'autres articles essentiels aux personnes les plus nécessiteuses en optimisant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement via des services gouvernementaux numériques ;*
- *Mettre en œuvre des politiques et des réglementations pour permettre le transfert de données intersectorielles, l'interopérabilité, l'agrégation, le cryptage et l'anonymisation des données de localisation et des données mobiles en tant qu'atout précieux nécessaire au développement de solutions numériques africaines pour améliorer les ripostes à la COVID-19 ;*
- *Établir des partenariats avec des entreprises privées de technologie, des entrepreneurs sociaux, des organisations nationales et internationales afin d'utiliser les technologies existantes pour gérer la crise de la COVID-19 ; et connecter les personnes non connectées afin de s'assurer que tous les citoyens bénéficient de l'utilisation des technologies numériques dans la gestion des pandémies ;*
- *Travailler avec les acteurs africains des TIC et de la communication afin de développer une plateforme numérique continentale qui servira d'espace virtuel sécurisé pour diffuser les bases de données existantes, les solutions techniques et les informations sur les moyens de combattre la crise de la COVID-19 ;*
- *Connecter et impliquer les bureaux de poste dans la mise en œuvre des stratégies de lutte contre la crise de la COVID-19, y compris les transferts de fonds et les services électroniques.*

## Moyen terme - 2 à 3 ans

- *Élaborer une stratégie de résilience de la chaîne d'approvisionnement pour les services d'eau et d'assainissement ;*
- *Renforcer la résilience de l'industrie des transports (aérien, maritime, routier, etc.) ;*
- *Développer une stratégie de résilience énergétique ;*
- *Développer une stratégie d'hébergement/logement d'urgence ;*
- *Soutenir les travailleurs dans les projets d'infrastructures à forte intensité de main-d'œuvre de l'AUDA-NEPAD (évaluer l'emploi, les pertes d'emploi, l'impact sur les communautés, les mesures d'atténuation, identifier le soutien aux travailleurs licenciés et aux communautés touchées, plaider pour un système de protection sociale autour des programmes d'emploi public utilisant des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre) ;*
- *Mettre en œuvre des mesures de secours à moyen et long terme pour aider les entreprises de transport à se remettre des impacts de la COVID-19 (compagnies aériennes, exploitants d'aéroports, autorités portuaires, entreprises de transport public, entreprises de tourisme, hôtels, etc.) ;*
- *Intensifier le plaidoyer pour la mise en œuvre des plans de redressement nationaux post-COVID-19 dans les secteurs du transport et du tourisme;*
- *Créer une plateforme pour partager les expériences et les meilleures pratiques en matière de politique et de réglementation qui peuvent améliorer les ripostes à la COVID-19 dans le secteur du tourisme ;*
- *Mettre en place des mesures pour assurer la continuité des activités des principales institutions énergétiques et la rétention des ressources humaines ;*
- *Soutenir les États membres dans l'élaboration de stratégies pour des solutions de cuisson propre ;*
- *Mettre en œuvre la stratégie de transformation numérique de l'Afrique (DTS) et adopter des stratégies et politiques numériques nationales pour renforcer la préparation aux épidémies ;*
- *Garantir un accès fiable et abordable, grâce à l'utilisation des fonds de l'USF, notamment pour les services de santé, d'éducation, les services humanitaires et d'urgence, ainsi que pour les personnes et communautés ayant des besoins particuliers ;*
- *Soutenir les besoins urgents d'expansion de la bande passante et de la connectivité pour répondre à la demande croissante et promouvoir une plus grande inclusion numérique de manière à permettre à tous les citoyens africains de bénéficier de l'utilisation des technologies numériques dans la gestion des pandémies ;*
- *Travailler à l'élaboration d'un cadre politique continental en matière de données afin d'accroître la demande de données, d'aider les États membres de l'UA à mettre en place un système uniforme de traitement des données ainsi que des cadres juridiques et réglementaires harmonisés permettant une utilisation efficace des technologies numériques dans la lutte contre les épidémies (COVID19) et intégrant les principes de protection des données et de respect de la vie privée dès la conception ;*

- *Concrétiser le projet d'électrification et de connectivité des bureaux de poste en Afrique afin de faciliter la fourniture de services électroniques pour les zones mal desservies ;*
- *Renforcer la transformation postale numérique et poursuivre la réforme politique et réglementaire des services financiers postaux.*

### **Nécessité d'une collaboration intersectorielle transversale**

Étant donné qu'il existe un lien étroit entre fourniture d'eau, fourniture d'électricité et assainissement (EEA), les unités de fourniture d'EEA peuvent, soit fusionner à court terme, soit travailler en étroite collaboration afin de protéger les points vulnérables du fonctionnement de la société en cas de catastrophe. Il en va de même pour l'équipe de transport et logement. *Collaboration avec les plans de relance post COVID-19 dans le cadre de la ZLECAf afin d'assurer la continuité du commerce transfrontalier et de contribuer ainsi à une reprise rapide.*

- *Coordination entre le plan de relance du transport aérien et les plans de relance du tourisme, avec le secteur privé et le plan de relance de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;*
- *Coordination des actions et des directives COVID-19 avec CDC Afrique et l'OMS ;*
- *Identification des cliniques de santé en milieu rural et des installations essentielles ;*
- *La numérisation étant transversale, il y aura une collaboration intersectorielle entre les TIC et la santé et d'autres secteurs socio-économiques ;*
- *Partage des capacités et coopération pour répondre aux besoins de la chaîne d'approvisionnement pendant la période de la COVID-19.*

### **Menaces de la criminalité organisée pour les services publics collectifs de base et leur atténuation**

*Destruction d'écoles, d'entrepôts et d'autres installations de stockage pour accéder aux services publics stockés tels que les générateurs et les réservoirs d'eau – les forces armées doivent protéger ces installations.*

**Acteurs clés :** États membres, CER, organes concernés de l'UA, AUDA-NEPAD, BAD, UNHABITAT, PNUD, PAM, FAO, CUA, CEA, ATU, SMART Africa, UPAP, UIT, GIZ, Broadband Commission, opérateurs télécoms, BAD AIE, IRENA, UE, GIZ, UE, BM, AREI, BM. OMT, AFCAC, AFRAA, IATA, ICAO, PAPU, AFRAA et UPU, secteur privé, monde universitaire, ONG et OSC, autres acteurs non étatiques

## **6. ÉDUCATION INCLUSIVE ET DE QUALITÉ**

**Le principal objectif** de l'éducation sur le continent est qu'elle soit de qualité, abordable, accessible à tous, y compris aux personnes vivant avec un handicap, et qu'elle soit disponible aux niveaux de la petite enfance, de l'éducation de base et de l'enseignement supérieur ; le système éducatif doit être axé sur les compétences en matière de science, de technologie et d'innovation (STI), car l'éducation est le principal moteur du progrès économique et des économies du savoir.

## **Entraves à l'éducation inclusive et de qualité en Afrique dans le contexte de la COVID-19**

Les écoles et les établissements d'enseignement supérieur ayant reçu l'ordre de fermer leurs portes pour éviter la propagation du coronavirus, les systèmes d'enseignement public se sont arrêtés sur tout le continent. Les gouvernements africains de tous les pays, soutenus par les membres des groupes de partenaires au développement de l'éducation (y compris les donateurs bilatéraux, l'UNICEF, l'UNESCO, la Banque mondiale, le HCR, le PAM, les ONG) ont mis en route de manière proactive le développement de plans de réponse pour assurer la continuité de l'apprentissage dans tous les pays grâce à l'enseignement à distance. En s'appuyant sur les leçons tirées des expériences pilotes disponibles, les gouvernements ont adopté de manière flexible des plateformes d'apprentissage numériques, la télévision et la radio, ainsi que du matériel imprimable, pour permettre la continuité de l'apprentissage. Des stratégies d'adaptation ont été utilisées par le biais de l'enseignement à domicile et de l'apprentissage en ligne via des plateformes de *livestreaming* (diffusion en direct en continu), ainsi qu'avec l'utilisation des réseaux sociaux - de courtes leçons sont envoyées par vidéo ou par YouTube sur des groupes WhatsApp et des photos des devoirs scolaires des apprenants sont prises pour une correction par les enseignants. Dans certains pays, la télévision nationale a commencé à diffuser des leçons à l'intention des apprenants des écoles publiques. La plus grande menace est la déperdition scolaire, en particulier chez les adolescentes, en raison de la crise de la COVID-19, où déjà un tiers des apprenants quittent l'école avant de savoir lire ou écrire. Il sera également plus difficile de réinscrire les élèves des classes supérieures à l'école s'ils ont été contraints de se débrouiller seuls et de contribuer au revenu familial en raison de la pandémie.

Le plan d'action du Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de l'UNESCO, qui vise à assurer la continuité de l'apprentissage dans le contexte de la COVID-19, en est un bon exemple. Le partenariat s'attachera à rendre l'enseignement à distance possible pour tous les apprenants à tous les niveaux, à sensibiliser sur l'importance de la santé et de l'hygiène et sur la prévention de la COVID-19 à travers un soutien aux enseignants et aux formateurs d'enseignants par l'accès et le renforcement des capacités d'utilisation des technologies pertinentes en vue de faciliter et de soutenir l'enseignement à distance, entre autres interventions.<sup>11</sup>

### ***Indicateurs de politique pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur l'éducation inclusive et de qualité en Afrique***

- *Politiques et infrastructures en matière de technologies de l'information permettant la fourniture et la prestation équitables et inclusives de services à distance, y compris l'éducation et l'enseignement ainsi que la formation techniques et professionnels (EFTP), les infrastructures et politiques en matière de radio et télévision favorables à l'apprentissage à distance.*

---

<sup>11</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). 2020. Réponse de la gouvernance à la Covid-19 par les États membres de l'Union africaine, Rapport préliminaire, avril 2020, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Midrand, Afrique du Sud.

- **Indicateurs de la continuité de l'enseignement et de la réouverture en toute sécurité**
- Nombre d'enfants touchés par différentes modes d'enseignement à distance lors des fermetures d'écoles à court terme ;
- Nombre d'enseignants formés pour apporter un soutien à distance aux apprenants ;
- Nombre d'enfants ayant reçu du matériel d'enseignement et d'apprentissage pour soutenir l'étude à domicile lors des fermetures d'écoles à court terme ;
- Nombre d'écoles mettant en œuvre des protocoles de sécurité dans les écoles (prévention et lutte contre la COVID-19).

**Mesures immédiates d'assistance relatives à l'offre d'une éducation inclusive et de qualité telle qu'elle est affectée par la COVID-19**

- Suppression des frais d'éducation en faveur des familles vulnérables, ou enseignement gratuit offert tous dans les établissements publics, ou fortes subventions aux frais de scolarité ;
- Identification des bénéficiaires des programmes de cantine scolaire et mise en place des mécanismes alternatifs pour la fourniture d'assistance alimentaire ;
- Les enseignants et les équipes de travailleurs sociaux familiaux doivent encourager et suivre l'éducation continue dans les familles, y compris pour les enfants et les jeunes vivant avec un handicap ;
- Guider les États membres et les partenaires pour assurer la continuité de la cantine scolaire par le biais d'un plan opérationnel qui comprend la fourniture de nourriture - l'approche de la cantine scolaire avec des rations à emporter à la maison, des points de collecte désignés ou une distribution porte à porte, dans le cadre des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé fournis aux ménages.

**Mesures à moyen et long terme : Construire et renforcer la capacité de résilience pour une éducation inclusive et de qualité dans les États membres touchée par la COVID-19 (2 à 3 ans)**

- Conférence de l'Union africaine/des ministres de l'Éducation/dialogue politique sur la réponse à la COVID ; formulation de recommandations politiques sur l'apprentissage à distance, avec un accent particulier sur l'apprentissage numérique à l'échelle du continent ;
- Cadre global pour la réouverture des écoles défini par de multiples partenaires et diffusé pour orienter les préparatifs de la réouverture des écoles ;
- Développement d'innovations pour mieux reconstruire : Intensification de l'alphabétisation de base et de l'apprentissage du calcul ; apprentissage numérique et développement des compétences pour les enfants et les adolescents scolarisés ou non, avec une attention particulière aux enfants vivant avec un handicap ;
- Le ministère de l'Éducation et les organisations d'enseignants doivent mettre en place un mécanisme permettant de partager le matériel pédagogique et d'élaborer des programmes d'études qui soutiennent l'éducation axée sur les IST ;



- *Créer des mécanismes permettant de minimiser l'impact de la pandémie sur l'accès, la transition et l'achèvement de l'éducation pour tous les enfants, en accordant une attention particulière aux enfants en bas âge et aux enfants vivant avec un handicap ;*
- *Identifier les technologies modernes de pointe, y compris l'enseignement numérique et à distance, pour dispenser un enseignement pertinent, former et délivrer des diplômes aux enfants et aux enseignants, et pour suivre et évaluer les résultats de l'apprentissage ;*
- *Renforcer les approches intégrées et multisectorielles dans les domaines de la santé scolaire, de la nutrition, du WASH, de la protection de l'enfance, ainsi que l'approche sectorielle des interventions durables en matière de cantine scolaire de création nationale à travers l'Afrique, afin de compléter l'amélioration des possibilités d'apprentissage ;*
- *Promouvoir le développement des politiques des enseignants pour une meilleure compréhension et une meilleure réponse à leurs besoins, en particulier durant les périodes difficiles, y compris les questions émergentes ; intensifier la mobilisation communautaire en utilisant la décentralisation et d'autres mécanismes existants pour construire des systèmes éducatifs plus résilients au niveau local et assurer la continuité de l'éducation en cas de crise ;*
- *Améliorer l'offre de services éducatifs, notamment par la construction de plus d'écoles et l'acquisition des chaises et des bureaux afin de réduire le nombre d'élèves par classe.*

### **Nécessité d'une collaboration intersectorielle transversale**

L'équipe de travailleurs sociaux familiaux doit fournir une évaluation continue de l'état de l'éducation dans les familles des communautés. À un niveau plus élevé, les prestataires de services d'éducation, de santé et de technologies de l'information et de la communication doivent collaborer à la prestation de services.

### **Menaces du crime organisé sur l'éducation inclusive et de qualité et leur atténuation**

*Exploitation et abus sexuels d'enfants en ligne (OCSEA) pour les enfants qui passent beaucoup de temps en ligne à des fins éducatives - sensibilisation, ligne téléphonique de dénonciation et services d'assistance aux victimes à mettre en place.*

**Acteurs clés :** États membres, CER, CUA, AUDA-NEPAD, organes concernés de l'UA, UNICEF, UNESCO, Banque mondiale, Banque islamique de développement, PAM, HCR et autres organisations internationales. ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.

## **7. ACCÈS À UNE SANTÉ ET UN BIEN-ÊTRE INCLUSIFS ET DE QUALITÉ**

L'**objectif** de ce domaine de la politique sociale est de permettre à tous les citoyens d'avoir un accès universel aux services de santé, en ne laissant personne de côté, de bénéficier de bons soins de santé et de services de soutien, d'accéder aux médicaments pour la prévention et le traitement des maladies et la prise en charge de la douleur, ainsi que pour la prévention et la prise en charge des troubles liés à la consommation de substances psychotropes, et d'avoir accès au sport pour la promotion de la santé et du bien-être. Afin de mieux protéger le continent contre des urgences sanitaires similaires à l'avenir, il convient de soutenir la capacité africaine

de gestion des risques pour qu'elle lance un produit d'assurance contre les épidémies afin de renforcer la préparation des pays et de fournir un financement d'intervention précoce pour les futures épidémies et pandémies sur le continent.

### **Entraves à la santé et au bien-être en Afrique dans le contexte de la COVID-19**

En l'absence d'un vaccin contre l'infection à coronavirus, les systèmes de santé du continent se concentrent actuellement sur les mesures de prévention de la COVID-19, le dépistage, l'isolement, la localisation des personnes contacts et les tests, le traitement symptomatique - et le traitement des effets pulmonaires, en mettant l'accent sur les équipements respiratoires de survie et leur disponibilité. Il existe un risque élevé de suspension du traitement d'autres maladies, telles que la tuberculose, le paludisme, le VIH et le SIDA, les maladies non transmissibles, des services de vaccination des enfants et des services de santé et de droits sexuels et de la reproduction (SDSR) des femmes, avec des conséquences dévastatrices. Les services mentionnés doivent être maintenus, notamment la disponibilité continue des médicaments et des vaccins essentiels.

Le défi consiste à disposer d'installations dédiées à la COVID-19, en plus des infrastructures de santé existantes. Le système de santé du continent est déjà vulnérable en raison du faible nombre de lits d'hospitalisation, d'unités de soins intensifs et de professionnels de la santé, de la dépendance à l'égard des médicaments et des produits pharmaceutiques importés et de la faiblesse des économies incapables de supporter les frais médicaux et les coûts liés au confinement.<sup>12</sup> Parmi ces vulnérabilités, le défi le plus sérieux, outre la pénurie d'équipements de protection individuelle (EPI), est la disponibilité du personnel médical (qui compte déjà un déficit d'environ 6 à 8 millions de personnes sur le continent) et, de plus, la nécessité d'empêcher le personnel médical actuel d'être infecté par le coronavirus.

On s'attend à ce que la pandémie de la COVID-19 et les pénuries de personnel de santé dans le monde entraînent un exode du personnel de santé africain vers les pays du Nord à la recherche d'emploi. Il est important de mettre en place des mesures qui aboutissent à des partenariats gagnant-gagnant, tant pour l'individu que pour le pays, avec des possibilités de transfert de compétences et de connaissances et d'innovation médicale.

Au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), les États partenaires ont été priés de soutenir les entreprises locales, afin de garantir la production locale et la disponibilité des principaux consommables/produits utilisés dans le cadre de la riposte à la COVID -19, notamment les désinfectants pour les mains, les produits médicaux et le savon<sup>13</sup>. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) apporte un soutien considérable aux secteurs sociaux (outils d'apprentissage à distance, renforcement des systèmes et des installations de santé,

---

<sup>12</sup> Commission économique pour l'Afrique. COVID-19 : *Protéger les vies et les économies*. Rapport du 16 avril 2020. [www.eca.org](http://www.eca.org), P1

<sup>13</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). 2020. Réponse de la gouvernance à la Covid-19 par les États membres de l'Union africaine, Rapport préliminaire, avril 2020, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Midrand, Afrique du Sud.

accès facile à l'Internet, etc.) et en faveur des couches les plus défavorisées de la société (filets de sécurité sociale).

L'état d'urgence actuel a fait peser un stress énorme sur la santé mentale des membres de la famille, ainsi que sur ceux qui souffrent de troubles liés à la consommation de substances psychotropes entraînant une dépression, des comportements obsessionnels-compulsifs et violents. La préservation d'une bonne santé mentale dans les ménages doit être abordée de toute urgence et les programmes dans les médias électroniques, ainsi que les messages sur les réseaux sociaux, associés à un exercice physique régulier à la maison, seront déterminants.

### ***Indicateurs de politique pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur la santé et le bien-être inclusifs en Afrique***

*Des politiques de santé sont en place pour assurer la continuité de la prévention et du traitement des maladies non transmissibles, ainsi que la protection des femmes contre les risques spécifiques (grossesse, etc.) dans les établissements de santé publics et privés, avec des systèmes d'information sanitaire efficaces.*

### ***Mesures immédiates d'assistance relatives à la fourniture d'une santé et d'un bien-être inclusifs et de qualité touchés par la COVID-19***

- *Les agents de santé et les équipes de travailleurs sociaux encouragent et surveillent les états de santé dans les familles, y compris pour les personnes âgées, les enfants et les jeunes vivant avec un handicap ;*
- *Les professionnels de la santé mettent en place des équipes virtuelles pour partager des informations sur les pratiques de soins de santé, l'accès aux équipements, les médicaments et les bonnes pratiques ;*
- *Assurer la continuité des services essentiels tels que l'accès à un accouchement sans risque, les soins prénatals et postnatals et les programmes de vaccination ;*
- *Les gouvernements, tant nationaux que locaux, sont appelés à réviser leurs allocations budgétaires pour donner la priorité aux dépenses dans les services de santé d'urgence, en particulier dans les fournitures médicales telles que les kits de dépistage, les médicaments et les équipements de protection individuelle pour les travailleurs de première ligne dans la lutte contre la COVID-19 ;*
- *Utiliser le contenu culturel pour faire passer des messages sur la santé mentale et le bien-être - de nombreuses institutions culturelles en Afrique ont fourni du contenu en ligne et gratuit ces dernières semaines à cette fin ;*
- *Inclure les personnes touchées par le VIH/SIDA afin d'assurer la continuité du traitement, compte tenu des pénuries prévisibles de médicaments dans le contexte de la COVID-19 (en préconisant de fournir des médicaments pendant 6 mois), dans le cadre d'une collaboration étroite avec CDC-Afrique ;*
- *L'UA devra lancer un appel aux États membres de dispenser leurs citoyens du paiement des frais hospitaliers et scolaires.*
- *La santé des personnes déplacées, des réfugiés, des migrants et des rapatriés doit faire l'objet d'une attention particulière dans le contexte de la COVID-19.*

**Moyen/long terme :**

- *Accroître les investissements dans le secteur de la santé en vue d'assurer une couverture sanitaire universelle en allouant au moins 15 % de leur budget annuel à l'amélioration du secteur de la santé ;*
- *Harmoniser la réglementation des traitements et des médicaments, ainsi que les politiques et les normes - par exemple, les régimes nationaux d'assurance médicale entre les États membres de l'UA ;*
- *Le mécanisme Capacité africaine de gestion des risques (ARC), en collaboration avec CDC-Afrique, est invité à fournir des données et des statistiques sur la propagation des maladies pour diverses interventions politiques basées sur des scénarios modélisés adaptés aux pays africains, avec des modèles et des outils d'analyse conviviaux pour la COVID-19 et d'autres maladies à potentiel épidémique afin d'aider les gouvernements à prendre des décisions ;*
- *Renforcer la coopération internationale et prendre des mesures en vue de la fourniture de soins de santé universels, collaborer à la mise au point d'un vaccin et d'un traitement contre la pandémie, accélérer le commerce et le transfert de fournitures et d'équipements médicaux essentiels ;*
- *Construire et améliorer la capacité de résilience pour une bonne santé et un bien-être inclusifs dans les États membres touchés par la COVID-19 (2 à 3 ans) ;*
- *La collecte et la compilation des données de la Classification internationale des maladies (CIM) doivent être maintenues en vue de faciliter la planification équitable des services de soins de santé, y compris pour l'allocation de la composante personnel de ces services et pour l'acquisition de médicaments essentiels ;*
- *Les sociétés de TIC doivent accélérer la fourniture de services de santé en ligne en collaboration avec les prestataires de services de santé en créant des centres de formation, de conseil et de communication ;*
- *Offrir une formation qualifiante par le biais de partenariats qui soutiennent les agents de santé et, à cet égard, exploiter les réseaux de santé de la Diaspora.*

### **Nécessité d'une collaboration intersectorielle transversale**

- *Emploi de l'équipe de travailleurs sociaux auprès des familles pour effectuer des évaluations régulières de la situation en matière de santé physique et mentale dans les communautés. À un niveau plus élevé, les prestataires de services de santé, d'éducation, de nutrition et de TIC doivent collaborer à la prestation de services - partage des équipements et des ressources.*
- **Les organisations internationales** sont appelées à apporter leurs contributions, assurer le renforcement de capacités des équipes de travailleurs sociaux dans le domaine de la santé et du bien-être : OMS, ONUSIDA

### **Menaces de la criminalité organisée sur la santé et le bien-être inclusifs et leur atténuation**

- *Diffusion de fausses informations sur la COVID-19 et d'autres états de santé pour susciter la peur et l'insécurité au sein des communautés -*

*impliquer les médias électroniques pour diffuser des informations correctes avec des conséquences de justice pénale pour les contrevenants ;*

- *Vol de médicaments, d'équipement - Conserver médicaments et équipements en sécurité dans des installations de stockage médical fortifiées ;*
- *Augmentation de la production et de la distribution de médicaments, d'EPI, des kits de test COVID-19 et autres contrefaits - le contrôle de la qualité doit être renforcé par les autorités nationales de contrôle ou de réglementation des médicaments, avec des conséquences pénales pour ceux qui les distribuent ;*
- *Production et distribution de stupéfiants illicites - à signaler et les utilisateurs critiques à orienter vers un traitement.*

**Acteurs clés** : États membres, CER, CUA, AUDA-NEPAD, organes de l'UA concernés, BAD, agences des Nations Unies concernées et autres organisations internationales, ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.

## **8. ACCÈS À UNE ALIMENTATION SUFFISANTE ET NUTRITIVE**

La sécurité alimentaire en Afrique sera atteinte à travers la production d'une quantité suffisante de denrées alimentaires de base et nutritives grâce à des technologies agricoles modernes, une productivité élevée et une résilience au changement climatique, ainsi que l'accès à une alimentation abordable et de qualité pour tous les citoyens.

### **Défis liés à l'accès à une alimentation suffisante et nutritive en Afrique dans le contexte de la COVID-19**

La chaîne d'approvisionnement en produits alimentaires a été sérieusement perturbée en raison de la fermeture des frontières nationales ainsi que de l'application stricte du confinement et de la restriction de la circulation des personnes et des biens dans les États membres de l'UA. L'approvisionnement en denrées alimentaires des familles est aggravé par le manque de revenus et d'argent pour acheter des vivres en raison de la crise économique, et par le manque de disponibilité des transports publics. Dans le même temps, des annonces publiques sont faites pour décourager les achats en masse ou les « achats de panique », ce qui crée encore plus de confusion. Dans les circonstances actuelles, l'accès aux produits alimentaires et à la nutrition révèle le visage hideux de l'inégalité dans les sociétés africaines et les enfants sont les plus touchés. Pendant la saison des pluies, il deviendra essentiel de mesurer l'impact de la fermeture des frontières sur les éleveurs nomades. La fermeture des marchés est déjà dramatique pour les éleveurs nomades qui ne peuvent pas s'approvisionner en céréales pour leur bétail ou vendre leurs produits (c'est-à-dire le lait et la viande). Les importantes pertes de revenus peuvent avoir un impact direct sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du continent. La sensibilisation des éleveurs constitue un défi, car ils sont difficiles à trouver en raison de la nature nomade de leurs moyens de subsistance.

### **Indicateurs de politique pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur l'alimentation suffisante et nutritive**

- *Politiques agricoles durables au niveau national, mettant l'accent sur la sécurité de la production et de la distribution des produits alimentaires*

- et visant à mettre en place une chaîne d'approvisionnement alimentaire résiliente ;
- Des politiques agricoles intégrées au sein des CER et au niveau continental pour assurer l'approvisionnement transfrontalier en produits alimentaires et garantir une chaîne d'approvisionnement alimentaire résiliente avec les infrastructures et la logistique nécessaires.
  - Donner la priorité à l'irrigation là où l'irrigation et l'eau sont disponibles pour augmenter la productivité et le rendement de la production alimentaire, ainsi que pour parer aux importations alimentaires en provenance de l'extérieur du continent.

**Mesures immédiates d'assistance relatives à la fourniture d'une alimentation suffisante et nutritive en Afrique touchée par la COVID-19**

- Donner la priorité à l'achat de produits alimentaires au niveau local afin d'atténuer les perturbations négatives de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de l'accès aux marchés en raison de la pandémie ;
- Mettre en place un corridor humanitaire et une plateforme logistique pour faciliter l'approvisionnement, le transport et la distribution de l'aide alimentaire ;
- Reprendre la récolte des cultures saisonnières qui sont prêtes et poursuivre la préparation des semis dans le respect strict des mesures de prévention de la COVID-19 afin de sécuriser l'approvisionnement alimentaire ;
- Les conseils municipaux doivent mettre à disposition des installations de stockage des banques alimentaires pour les denrées alimentaires subventionnées ;
- Les conseils municipaux doivent sécuriser de l'espace pour la vente ambulante de produits agricoles et pour les étals de nourriture (aliments cuisinés) en appliquant strictement les mesures de prévention de la COVID-19 ;
- Les syndicats et associations d'agriculteurs doivent rester intacts et maintenir un contact virtuel avec leurs membres afin d'échanger des informations et des bonnes pratiques sur la lutte contre le changement climatique et sur les pratiques de semis et de récolte dans le respect des mesures de prévention de la COVID-19.

**Moyen/long terme :**

- Construire et améliorer la chaîne d'approvisionnement alimentaire résiliente pour une alimentation suffisante et nutritive en Afrique, telle qu'elle est touchée par la COVID-19, avec l'installation de petits systèmes d'irrigation pour faire progresser la production alimentaire et donner la priorité au financement de projets nationaux qui favorisent la sécurité alimentaire et la production durables ;
- Des structures de développement rural pour apporter une assistance aux agricultrices sous forme de transport, de semences et d'engrais, car elles représentent la majorité des petits exploitants agricoles dans les zones rurales ;
- Des coopératives, afin de renforcer le pouvoir de négociation des travailleurs ruraux pour un accès abordable aux intrants, aux équipements et aux transports, et d'établir des partenariats avec les

*institutions de sécurité sociale pour canaliser les prestations de sécurité sociale vers les travailleurs ruraux, conformément au Plan de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux (SPIREWORK) ;*

- *Faciliter la gestion des risques météorologiques par l'utilisation de l'assurance ARC afin de réduire l'impact potentiel de l'insécurité alimentaire dans le cadre de la gestion de la COVID-19 ;*
- *Mettre en œuvre les cinq engagements prioritaires de l'UA/FAO avec les États membres (ministères de l'Agriculture) d'une manière multisectorielle et intégrée :*
  - *Protection sociale : assurer une réponse efficace et une reprise inclusive dans le contexte de la COVID-19 en Afrique ;*
  - *Calendriers des cultures et actions recommandées pendant l'épidémie de la COVID-19 dans la région Afrique ;*
  - *Mesures de soutien aux marchés intérieurs pendant l'épidémie de la COVID-19 en Afrique ;*
  - *Profiter du mécanisme de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) nouvellement créée ;*
  - *Sauvegarde des chaînes d'approvisionnement en intrants en faveur des petits producteurs agricoles, de la volaille et du bétail dans le contexte de la COVID-19 en Afrique.*

### **Nécessité d'une collaboration intersectorielle transversale**

- *À un niveau plus élevé, les prestataires de services dans le domaine de l'agriculture, du transport, de la santé, des PME et des TIC doivent collaborer à la fourniture de services ;*
- *Fournir les intrants/renforcement des capacités en faveur des équipes de travailleurs sociaux en charge d'une alimentation suffisante et nutritive.*

### **Menaces de la criminalité organisée pour une alimentation suffisante et nutritive et leur atténuation**

- *Vol organisé de produits agricoles - impliquer les forces armées dans le transport et le stockage sécurisé des produits ;*
- *Falsification de permis d'importation de produits alimentaires pour transporter des marchandises de contrefaçon - à contrôler par les autorités douanières ;*
- *Manipulation des prix des denrées alimentaires - à contrôler par les responsables du commerce ;*
- *Siphonnage de produits alimentaires subventionnés - à contrôler par les forces de l'ordre.*

**Acteurs clés :** *États membres, CER, CUA, AUDA-NEPAD, organes concernés de l'UA, BAD, agences des Nations Unies concernées et autres organisations internationales. ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.*

## 9. MARCHÉS DU TRAVAIL FORMEL ET ENTREPRENEURIAT

Avec une estimation de 25 millions d'emplois perdus en Afrique, il est nécessaire de prendre des mesures politiques pour relancer l'économie et l'emploi ; soutenir les entreprises, les emplois et les revenus ; et protéger les travailleurs sur le lieu de travail. Beaucoup de travailleurs licenciés en raison de la COVID-19 chercheront d'autres opportunités d'emploi salarié ou créeront des entreprises dans les PMI ou l'économie informelle. D'autres effets peuvent être l'augmentation du travail des enfants et du travail forcé afin de faire face à la perte de revenus découlant de la destruction des emplois et des revenus due à la COVID-19.

Les entreprises subissent diverses pertes de bénéfices liées aux défis que pose la COVID 19, ce qui entraîne des licenciements de travailleurs. Des subventions sont nécessaires pour garder les travailleurs et créer un environnement permettant de préserver les moyens de subsistance. Dans de nombreux pays, les plans de relance prévoient des mesures visant à atténuer les effets économiques de la COVID-19 sur le monde du travail. Le dialogue social (réunissant autour de la table les pouvoirs publics, les organisations d'employeurs et de travailleurs) peut être plus déterminant dans la conception des plans de sauvetage afin de préserver et de renforcer la stabilité sociale nécessaire pendant et après la crise de la COVID-19.

Dans l'espace CEDEAO, les banques et les institutions financières apportent une assistance au secteur privé, en particulier aux petites, micro et moyennes entreprises (PMME) ; et les institutions de microfinance offrent un soutien au secteur informel.<sup>14</sup>

### **Entraves aux marchés du travail formel et à l'entrepreneuriat dans le contexte de la COVID19**

Dans le cadre de la crise de la COVID-19, l'économie mondiale s'est arrêtée, et les pertes de PIB sont projetées à des pourcentages élevés (jusqu'à 40 % dans de nombreux pays africains). Toutefois, les entreprises formelles se sont adaptées en quelques semaines grâce à l'utilisation des TIC, et le travail à domicile de manière ciblée avec des réunions virtuelles oriente les actions futures, notamment dans le secteur des services. Les pays africains doivent se repositionner pour tirer pleinement parti des changements attendus à la suite de la crise de la COVID-19, car les grandes économies vont diversifier leurs centres de production en déplaçant des secteurs vers d'autres régions. Cela impliquera le développement de sa base de compétences nécessaire afin d'attirer les entreprises multinationales (EMN) et d'autres acteurs du commerce mondial. Cette situation profitera à la transformation locale et au transfert efficace de technologie dans le contexte de la ZLECAf.

Les perturbations à court et moyen terme sur le marché du travail changeront le paysage pendant des années et nécessiteront donc des ajustements des politiques du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale. La Déclaration et le Plan d'action de Ouaga+10, ainsi que leur premier plan quinquennal prioritaire (2018-2021) devront

---

<sup>14</sup> Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). 2020. *Réponse de la gouvernance à la Covid-19 par les États membres de l'Union africaine, Rapport préliminaire*, avril 2020, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Midrand, Afrique du Sud.



être revus à la lumière de cet impact à court et moyen terme. Les institutions de sécurité sociale seront touchées par l'augmentation du chômage résultant des licenciements massifs de travailleurs. Il est nécessaire d'explorer la possibilité de créer une agence africaine des institutions de sécurité sociale pour soutenir la coopération entre les États membres.

Les bas salaires sont le résultat d'une faible productivité du travail qui sera affectée par les mesures COVID-19 à court et moyen terme, en particulier dans les PMI qui contribuent de manière significative à la création d'emplois tout en présentant d'énormes lacunes en matière de sécurité et de santé au travail (SST). Les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre devront être soutenus pour préserver et améliorer leurs niveaux de productivité. Le programme SCORE (*Sustaining Competitive and Responsible Enterprises* – Promotion des entreprises compétitives et responsables) de l'OIT, qui s'adresse aux PMME, et le Programme KAIZEN accompagneront les États membres dans la promotion de la résilience des entreprises face à la crise.

Les membres de la Diaspora et les migrants économiques sont confrontés à des difficultés sur le marché du travail des pays de destination, avec des risques de rupture de contrat et de services sociaux, en particulier pour les travailleurs domestiques dominés par les femmes qui sont dans une situation très précaire sans protection. Il est prévu qu'en raison des pertes d'emploi, l'après-COVID-19 déclenchera davantage de flux de migration de travail, en particulier vers l'extérieur du continent, et augmentera également les flux de migrants de retour vers les pays africains pour la même raison. Des mesures appropriées doivent être prises pour répondre aux besoins spécifiques des travailleurs migrants, conformément aux cadres politiques de l'UA et à la note de synthèse de l'OIT « Protéger les travailleurs migrants durant la pandémie de la COVID ».

#### ***Indicateurs de politique pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur les marchés du travail formel et l'entrepreneuriat.***

- *Révision des politiques de transformation du travail, de l'emploi, de la productivité, de la sécurité sociale et de l'économie informelle pour les adapter à l'impact à moyen terme de la pandémie de la COVID-19 sur le paysage du marché du travail ;*
- *Mise en œuvre d'une politique globale du travail et de l'emploi alignée sur la politique de Ouaga+10 de l'UA ;*
- *Mise en place du système intégré d'information opérationnel sur le marché du travail dans les États membres ;*
- *Renforcement du dialogue social en tant qu'instrument clé dans le processus d'élaboration des politiques pour l'examen des plans budgétaires en réponse aux impacts et aux chocs de la COVID-19 pendant et après la crise.*

#### ***Mesures immédiates d'assistance relatives aux marchés du travail formel et l'entrepreneuriat en Afrique touchés par la COVID-19***

- *Revoir les politiques du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale pour les adapter à l'impact à moyen terme de la pandémie de COVID-19 sur le paysage du marché du travail, y compris l'élaboration d'une version COVID-19 de la Déclaration et du Plan d'action de Ouaga+10 de l'UA*

- sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif, et de leur premier plan quinquennal prioritaire (2018-2021) ;
- Créer un Observatoire COVID-19 du marché du travail au sein du ministère du Travail des États membres ;
  - Les inspections du travail doivent créer une base de données des travailleurs licenciés en raison de la COVID-19 et identifier leurs perspectives d'emploi en vue d'une orientation professionnelle, établir un partenariat avec les institutions de microfinance et les institutions d'EFTP pour le recyclage/la requalification ; pour créer la base de données, les inspecteurs du travail élaboreront un questionnaire à remplir par les services de ressources humaines des entreprises (en coordination avec les institutions de sécurité sociale et le département/unité de microfinance du ministère des Finances) ;
  - Mener des recherches fondées sur des données probantes concernant l'impact de la COVID-19 sur les PMI et le secteur informel en Afrique, avec un volet sur l'emploi, la sécurité sociale, la protection sociale, la productivité, etc. ;
  - Faciliter les réunions tripartites en ligne (vidéoconférences) sur la préparation des entreprises à une reprise post COVID-19 équilibrée et réussie ;
  - Les programmes de sauvetage budgétaires actuels devraient également soutenir les petites, micro et moyennes entreprises avec des plans financiers pour sauvegarder les emplois et préparer la réouverture des industries dans tous les secteurs dans la reprise post COVID-19 et pour maintenir les employés nécessaires ;
  - Mettre en œuvre des réponses politiques fondées sur les droits et sensibles au genre pour la protection des travailleurs migrants et des membres de leurs familles, et assurer le retour en toute sécurité et la réintégration effective des migrants de retour sur les marchés du travail, en se référant aux cadres politiques de l'UA et aux instruments de l'OIT ;<sup>15</sup>
  - Impliquer les institutions de dialogue social dans le dialogue politique pour l'élaboration d'un plan budgétaire de relance en réponse aux impacts de la COVID-19 ;

### **Moyen terme – 2 à 3 ans**

- Promouvoir la sécurité, la sûreté et la santé : Sécurité et santé au travail, en mettant l'accent sur les PMME ;
- Promouvoir la création de systèmes d'assurance chômage dans les États membres ;
- Accélérer la mise en place du Fonds pour l'emploi et la cohésion sociale (FECS) ;
- Tirer parti des programmes à forte intensité de main-d'œuvre, en mettant l'accent sur les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre ;
- Élaborer et mettre en œuvre des cadres de productivité axés sur les PMME, en s'appuyant sur des programmes tels que les programmes SCORE (Promotion des entreprises compétitives et responsables) et WISE de l'OIT, les programmes 5S et KAIZEN, ainsi que les solutions

<sup>15</sup> Commission de l'Union africaine. 2019. *Cadre de politique migratoire de l'UA*. 2019 CUA, Addis-Abeba, Éthiopie.

- de redressement, dirigées par l'Association panafricaine de productivité (PAPA) ;*
- *Investir dans le soutien au développement des petites, micro et moyennes entreprises et faciliter le commerce transfrontalier, en particulier en soutenant les commerçants transfrontaliers informels dans l'ère post COVID-19 ;*
  - *Élaborer la stratégie de l'UA « Digital Work Africa » et la stratégie de l'UA « Social Business » dans le cadre du premier plan quinquennal de l'UA sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif (2018-2022) ;*
  - *Explorer la possibilité de créer une Agence africaine de sécurité sociale dans l'esprit de la recommandation adoptée par la session extraordinaire du CTS sur le développement social, le travail et l'emploi (Abidjan, décembre 2019) ;*
  - *Impliquer les institutions de dialogue social pour atténuer les impacts de la COVID-19 et pour élaborer une stratégie de relance post COVID-19 ;*
  - *Négocier des mécanismes de coopération en matière de migration de travail avec les principales régions de destination des travailleurs migrants d'Afrique (Union européenne, Moyen-Orient, région du Golfe, etc.) ;*
  - *Encourager le secteur privé à intensifier ses interventions en matière de responsabilité sociale des entreprises pour les communautés touchées qu'il dessert ;*
  - *Éradiquer le travail forcé en général et le travail des enfants en particulier dans l'agriculture, les mines, l'artisanat, l'industrie et le commerce.*

### **Nécessité d'une collaboration intersectorielle transversale**

Tous les prestataires de services, le gouvernement et les organisations intergouvernementales doivent travailler ensemble au plus haut niveau pour remettre les économies sur les rails.

### **Menaces de la criminalité organisée sur les marchés du travail formel et l'entrepreneuriat et leur atténuation**

- *Travail des enfants, travail forcé, traite des êtres humains et esclavage moderne. Flux financiers illicites provenant d'entreprises et d'industries africaines, par exemple la corruption par la sous-évaluation des prix des produits de base en provenance d'Afrique.*

**Acteurs clés** : États membres, CER, CUA, organes de l'UA concernés, BAD, Business Africa, OATUU, CSI-AFRIQUE, CIPRES, ECASSA, organes de l'UA concernés et autres organisations internationales ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.

## **10. ÉCONOMIES INFORMELLE ET RURALE**

L'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 envisagent d'améliorer la génération de revenus et de renforcer la protection sociale des travailleurs de l'économie informelle et des travailleurs ruraux, soutenus par des emplois rémunérateurs et durables, des interventions réglementaires, le développement des compétences et des entreprises, l'accès au crédit et au marché, ainsi qu'un développement rural et urbain ciblé.

### **Entraves aux économies informelle et rurale dans le contexte de la COVID-19**

Le rapport de l'OIT (2018)<sup>16</sup> indique que la majeure partie de la population active d'Afrique est engagée dans l'emploi informel et dans l'emploi agricole (respectivement 85,8 % et 97,9 %) - caractérisés par une instabilité de la génération de revenus dans le premier et un niveau de productivité au point mort dans le second. La crise de la COVID-19 a eu un impact négatif sur la génération de revenus dans les deux secteurs, augmentant le risque de recours à des stratégies de survie telles que le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne dans l'économie informelle et le secteur rural. Dans des circonstances normales, la mise à niveau de ces secteurs serait axée sur l'amélioration de la productivité à travers la formation et l'acquisition d'équipements, la fourniture de prestations de protection sociale pour motiver les entreprises informelles à se transformer en économie formelle. La crise de la COVID-19 a maintenant retardé tous les efforts à cet égard et le besoin immédiat est que les travailleurs du secteur informel continuent de générer des revenus pour subvenir aux besoins de leurs familles. Cette situation implique le retour à la libre circulation des personnes sur les marchés.

Les travailleurs informels non protégés passent entre les mailles du filet, exclus des protections formelles liées au travail et des programmes d'aide sociale de l'État qui ciblent les personnes très pauvres et celles qui sont en dehors du marché du travail. Ils risquent de se retrouver sans revenu s'ils perdent ne serait-ce qu'un mois de revenu. Ils n'ont généralement pas d'actifs financiers pour les soutenir même pendant de courtes périodes d'inactivité et ils sont les premiers touchés par les mesures de lutte contre le virus (par exemple, la distanciation sociale et le fait de rester à la maison), avec des chaînes d'approvisionnement interrompues et très peu de clients à servir. Les mesures de relance ont peu de chances de toucher les personnes déjà exclues des circuits économiques.

Les entrepreneurs sociaux et solidaires sont des acteurs essentiels au moment de la COVID-19 et devraient également être pris en considération pour la période de redressement post COVID-19, en apportant un soutien en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, d'assainissement et de protection des moyens de subsistance. Ils sont efficaces pour préserver l'inclusion sociale.

#### ***Indicateurs de politique pour atténuer l'impact de la COVID-19 sur les économies informelle et rurale***

*Mise en œuvre des politiques d'adaptation du Programme conjoint CUA-OIT sur le travail décent pour la transformation de l'économie informelle ;*

*Extension des services des institutions de sécurité sociale pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle, dans les États membres mettant en œuvre le programme SPIREWORK ;*

*Mise en place et mise en œuvre de politiques et de programmes sur l'économie sociale et solidaire ;*

---

<sup>16</sup> [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms\\_626831.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/documents/publication/wcms_626831.pdf)

## **Mesures immédiates d'assistance relatives aux économies informelle et rurale d'Afrique touchées par la COVID-19**

- *Élaborer des directives spécifiques à l'économie informelle et au secteur rural pour permettre de réduire les risques et les chocs, et accroître la capacité à faire face aux chocs ;*
- *Ouvrir des opportunités économiques aux unités et aux travailleurs de l'économie informelle par un accès effectif aux marchés publics, afin d'inciter à la formalisation ;*
- *Soutenir le travail des micro et petites entreprises de l'économie sociale et solidaire afin de fournir des services de base aux personnes vulnérables ;*
- *Créer un fonds d'urgence pour renforcer la protection sociale, en ciblant en particulier les travailleurs informels qui ne bénéficient pas d'une protection sociale et peuvent être touchés de manière disproportionnée par la crise ;*
- *Faciliter la réouverture des marchés en plein air dans le respect strict des mesures de prévention de la COVID-19, une fois que les mesures de confinement et l'état d'urgence auront été levés ;*
- *Éradiquer le travail des enfants, notamment dans l'agriculture, les mines, l'artisanat, l'industrie et le commerce, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne ;*
- *Établir un partenariat avec Women in Global Economy and Organization (WIEGO) pour mener des activités conjointes (campagnes, informations, etc.), en impliquant les organisations professionnelles nationales et en faisant la promotion des structures de micro, petites et moyennes entreprises et des travailleurs ruraux ;*
- *Évaluer l'impact des mesures relatives au marché du travail sur les accords commerciaux, tels que la Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique (AGOA), et éviter le retrait des avantages en raison de la violation des dispositions relatives aux droits du travail.*

## **Mesures à moyen et long terme : Construire et renforcer la capacité de résilience des économies informelle et rurale d'Afrique touchées par la COVID-19 (2 à 3 ans).**

- *Promouvoir un lieu de travail sûr, sécurisé, sain et productif dans l'économie informelle, en particulier dans l'industrie artisanale ;*
- *Mobiliser les institutions de sécurité sociale à étendre les services de sécurité sociale aux travailleurs de l'économie informelle et du secteur rural ;*
- *Soutenir la mise en œuvre du Programme conjoint CUA-OIT sur le travail décent pour la transformation de l'économie informelle (2020-2024), y compris SPIREWORK ;*
- *Soutenir l'inclusivité de la gouvernance des institutions du marché du travail, afin de fournir des services professionnels à valeur ajoutée aux catégories exclues de travailleurs de l'économie informelle, des secteurs ruraux et des PMME ;*
- *Adapter la Loi nationale de garantie de l'emploi rural Mahatma Gandhi (MGNREGA) pour promouvoir des stratégies d'emploi rural*

*harmonisées et coordonnées en vue de l'inclusion et de l'éradication de la pauvreté ;*

- *Améliorer les politiques et les institutions de microfinance pour soutenir la création, la croissance et le développement des PMME, avec la Commission de l'UA et la présidence du Bureau du CTS sur les finances, en plaidant pour des prêts à faible taux d'intérêt (maximum 5 %), en ciblant les partenaires clés (BID, BAD, banques régionales de développement, Banque mondiale, FMI, UE, G20, G7, etc.) ;*
- *Renforcer le secteur de l'économie sociale et solidaire pour promouvoir un développement plus inclusif, l'égalité et des emplois décents ;*

### **Nécessité d'une collaboration intersectorielle transversale**

Tous les prestataires de services, le gouvernement et les organisations intergouvernementales doivent travailler ensemble au niveau local pour redonner vie à l'économie informelle et à l'agriculture rurale.

**Acteurs clés** : *États membres, CER, CUA, organes concernés de l'UA, BAD, Business Africa, OATUU, CSI-AFRIQUE, CIPRES, ECASSA, agences des Nations Unies et autres organisations internationales concernées, ONG et OSC, autres acteurs non étatiques*

## **11. CULTURE**

Parmi les secteurs les plus touchés par la COVID-19 figurent le tourisme et les industries de la culture et de la création. Au-delà de la menace immédiate pour la vie, la pandémie a sérieusement affecté les plans et les programmes de travail des secteurs de la culture et de la création. Elle a également entraîné l'annulation et la suspension de certains des plus grands événements culturels d'Afrique, comme le Mois de l'Afrique, le Festival panafricain de danse (FESPAD) et le *All Africa Music Award* (AFRIMA). De nombreux lieux artistiques et culturels ont fermé pendant la pandémie de la COVID-19. Les organisations communautaires artistiques et culturelles locales dépendent des rassemblements en personne pour entreprendre leurs activités. Comme celles-ci ne peuvent plus avoir lieu, leurs revenus ont été gravement touchés et ils deviendront encore plus vulnérables. Le défi actuel est de concevoir un soutien public qui atténuera les impacts psychologiques négatifs à court terme et aidera à identifier de nouvelles opportunités à moyen terme pour les différents acteurs publics, privés et à but non lucratif engagés dans la production culturelle et créative.

### **Indicateurs de politique :**

- *Mise en œuvre des cadres de la politique culturelle.*

### **Mesures immédiates d'assistance :**

- *Promouvoir le bénévolat dans la communauté culturelle pour aider le système de soins de santé mentale. Arranger des chansons ou des pièces de théâtre nationales pour atténuer les impacts sociaux et de santé mentale de la COVID-19 ;*
- *Commander une étude sur l'impact de la COVID-19 sur le secteur des industries de la culture et de la création, y compris le secteur du*

- patrimoine, afin d'identifier l'ampleur de l'impact et de proposer une stratégie d'intervention ;*
- *Organiser un atelier/une réunion en ligne à l'intention des experts en politique culturelle afin de discuter de l'impact de la COVID-19 et élaborer une stratégie sur la voie à suivre ;*

**Mesures à moyen et long terme :**

- *Proposer un fonds de secours d'urgence en faveur des artistes afin de soulager les artistes individuels dont le travail de création et les revenus ont été affectés par la COVID-19 ;*
- *Mettre au point un financement/coparrainage d'entreprises sur la mobilisation des ressources afin de soutenir la culture africaine pendant et après la pandémie de la Covid-19.*

**Nécessité d'une collaboration intersectorielle**

**Acteurs clés :** *États membres, CER, CUA, organes concernés de l'UA, BAD, agences des Nations Unies concernées et autres organisations internationales. ONG et OSC, autres acteurs non étatiques.*

**12. SPORTS**

L'état actuel des choses dans le secteur du sport est très préoccupant : les retombées économiques du sport pour un grand nombre d'athlètes et de sportifs en Afrique ont été sévèrement affectées. Il existe une réelle inquiétude quant à la période post Covid-19, où le sport, qui est déjà sous-financé par les gouvernements, sera prioritaire par rapport aux autres activités économiques.

La Commission de l'UA a décidé de prendre les devants en mobilisant le Mouvement sportif en Afrique afin de concevoir des stratégies pour atténuer l'impact de la pandémie sur le sport sur le continent. Plusieurs téléconférences ont été organisées avec la participation de l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), de l'Union des Confédérations Sportives d'Afrique (UCSA), du Comité Paralympique Africain (APC), de l'Association des Femmes Sportives d'Afrique (AWISA), de la Confédération Africaine de Football (CAF), de la Confédération Africaine d'Athlétisme (CAA), des responsables des régions de développement du sport de l'UA et des experts des États membres. Le document final sera soumis à la téléconférence ministérielle de fin juin 2020 pour approbation.

**Indicateurs de politique :**

- *Mise en œuvre des cadres de la politique sportive*

**Actions immédiates d'assistance :**

- *Promouvoir le volontariat dans la communauté sportive pour aider le système de santé ;*
- *Organiser des campagnes de plaidoyer, d'éducation et de sensibilisation sur l'importance du sport dans la crise actuelle de la COVID-19 et au-delà ;*

- *Créer une plateforme de communication pour que les athlètes puissent faire entendre leur voix sur l'impact de la pandémie sur leur vie, que ce soit sur le plan économique, mental, etc...*

#### **Mesures à moyen et long terme :**

- *Mettre au point un financement/un co-parrainage d'entreprises sur la mobilisation des ressources pour soutenir le sport pendant et après Covid-19 ;*
- *Désigner des ambassadeurs du sport pour accompagner les campagnes de plaidoyer et de sensibilisation.*

**Acteurs clés** : États membres, CER, CUA, organes concernés de l'UA, BAD, UNESCO, CIO, FIFA, CAF, ONG et OSC, ACNOA, UCSA, AMA, CIP, APC.

### **13. GOUVERNANCE, DROITS DE L'HOMME, CONFLITS ET SITUATIONS POST-CONFLIT (ÉTATS FRAGILES)**

La pandémie de la COVID-19 offre une occasion unique aux gouvernements africains de fournir des services de manière transparente et démocratique. La réponse socio-économique à la crise de la COVID-19 doit être basée sur l'**approche des droits de l'homme** comme principe clé pour promouvoir l'égalité des chances et de traitement pour tous les hommes et les femmes. L'**objectif stratégique est de renforcer la résilience des systèmes et institutions de gouvernance, y compris dans les domaines thématiques du Cadre du MAEP**, afin de répondre efficacement aux défis actuels et futurs, en tenant compte des domaines thématiques de gouvernance ci-après : (i) **Droits de l'homme et des peuples** - notamment en raison de la restriction de la liberté de circulation ; (ii) **Démocratie et constitutionnalisme** - impact sur les élections nationales prévues dans les États membres ; (iii) **Fourniture de services publics** - approvisionnement continu en eau, alimentation et nutrition, éducation, santé et assainissement, logement, emploi, développement des infrastructures, protection de l'environnement, résilience climatique et dignité humaine, y compris l'habillement ; (iv) **Assistance humanitaire** - aux réfugiés et demandeurs d'asile, aux personnes déplacées internes (PDI), aux rapatriés et aux apatrides ; et (v) **Responsabilisation et réactivité**.

#### **Droits de l'homme et des peuples**

Nombre des réponses apportées par les États membres de l'UA à la pandémie de COVID-19 ont eu tendance à restreindre l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ceci est évident au vu des confinements, des couvre-feux, des états d'urgence et des états de catastrophe imposés par divers États. Ces mesures d'urgence sont justifiables, certes, mais les États membres doivent constamment se conformer aux dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, aux dispositions constitutionnelles et aux lois et réglementations pertinentes, comme l'a souligné la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples dans son communiqué de presse du 24 mars 2020 sur la COVID-19.



## **Démocratie et constitutionalisme**

Il existe pratiquement un certain risque que les réponses à la pandémie de COVID-19 nuisent au constitutionnalisme et à l'état de droit si les mesures prises par les principales parties prenantes ne sont pas conformes aux constitutions des États membres. En outre, une moyenne de vingt (20) élections sont prévues sur le continent. Les décisions d'organiser ou de reporter des élections doivent être conformes à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, aux dispositions constitutionnelles ainsi qu'aux lois électorales pertinentes. Compte tenu des risques posés par la COVID-19, les États membres de l'UA peuvent envisager d'adopter des plateformes de vote électronique (e-voting). Toutefois, ces plateformes nécessitent une réglementation rigoureuse pour se prémunir contre le piratage, la désinformation, la mésinformation, le harcèlement numérique et les fausses nouvelles via les réseaux sociaux.

## **Fourniture de services publics**

L'une des principales difficultés de gouvernance en Afrique, qui empêche une réponse efficace à la pandémie de la COVID-19, est la marginalisation permanente du secteur social dans la matrice des politiques. Cela est dû en partie à l'influence dominante des institutions de Bretton Woods (c'est-à-dire la Banque mondiale et le FMI) depuis le début des années 1980, surtout avec le recul des États développementalistes et la focalisation sur les forces du marché dans le processus de développement. L'aspiration 3<sup>17</sup> de l'Agenda 2063 de l'UA met en avant l'impératif de construire et de renforcer l'État développementaliste en Afrique.

Aujourd'hui, le droit au développement est à la traîne en Afrique, d'où la crise existentielle posée par la pandémie de la COVID-19 sur le continent. Cet état de fait a posé un défi majeur dans la fourniture de services sociaux aux citoyens par l'État, conformément aux dispositions du Programme social de l'Agenda 2063 de l'UA. Cela explique en partie les problèmes persistants de sous-développement, de pauvreté, d'inégalité, d'exode rural, d'urbanisation non planifiée et d'établissements humains informels encombrés. La réponse efficace après la pandémie de la COVID-19 doit impliquer un investissement énorme dans le développement social afin de s'attaquer au sous-développement, à la pauvreté et aux inégalités dans le cadre des plans de développement à long terme de l'Agenda 2063 et de l'Agenda mondial 2030 sur le développement durable.

## **Assistance humanitaire**

Si la pandémie de COVID-19 constitue une grave crise humanitaire pour la grande majorité des citoyens des États membres de l'Union africaine, les faits montrent que les groupes sociaux les plus marginalisés sont davantage exposés. Il s'agit notamment des réfugiés et des demandeurs d'asile, des personnes déplacées internes (PDI), des rapatriés et des apatrides. Aujourd'hui, l'Afrique abrite un tiers des personnes déplacées de force dans le monde, dont a) 17,4 millions de personnes déplacées ; b) 7,8 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile ; et c) 172.000 apatrides. Les réponses politiques à la COVID-19 doivent donc tenir compte de la

---

<sup>17</sup> Commission de l'Union africaine. 2015. *Document cadre de l'Agenda 2063 pour l'Afrique que nous voulons*. Octobre 2015. CUA, Addis-Abeba, Éthiopie

situation critique de ces groupes marginalisés, conformément à la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et à la Convention de l'UA de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. L'année 2019 a été déclarée par l'UA comme « l'Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique » afin de braquer les projecteurs sur ces groupes. Les États membres de l'UA doivent continuer à mettre l'accent sur ces groupes dans le contexte de la COVID-19.

### ***Responsabilisation et réactivité***

Les États membres de l'UA doivent réagir rapidement dans leur réponse à la crise de la COVID-19. Toutefois, cette réalité présente des risques d'affaiblissement en termes de responsabilisation, d'inclusivité et de réactivité qui sont des principes clés de la bonne gouvernance. Le danger d'une éventuelle surenchère de l'exécutif doit être évité. La séparation des pouvoirs et les contrôles et équilibres entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif doivent rester la norme. C'est ce qu'implique la responsabilisation horizontale. En outre, l'exécutif doit garantir l'inclusion et la réactivité en tenant compte des aspirations des citoyens. C'est la substance de la responsabilisation verticale. Lorsque les forces de sécurité sont déployées, elles doivent s'abstenir d'utiliser une force excessive et opérer à tout moment en tenant compte des droits de l'homme. Il convient de rappeler constamment aux forces de sécurité qu'elles ont été déployées pour assurer la sécurité et non pour menacer la vie des citoyens.

Les capacités communautaires et institutionnelles sont préservées grâce à l'amélioration de l'accès aux services de base et au renforcement des capacités institutionnelles pendant la réponse à la pandémie de la COVID-19.

Dans les régions fragiles et touchées par des conflits, les impacts sociaux et économiques de la pandémie de la COVID-19 augmentent déjà les vulnérabilités des personnes déplacées et des communautés d'accueil. Dans ces scénarios, une attention particulière doit être accordée pour i) s'assurer que ceux qui sont déjà vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les travailleurs faiblement rémunérés et les petites et moyennes entreprises, ont une meilleure résilience aux chocs socio-économiques ; ii) empêcher que d'autres personnes ne soient poussées dans un état de vulnérabilité, pour amoindrir ainsi l'expansion du nombre de personnes vulnérables dans ces contextes ; et iii) réduire l'exposition aux vulnérabilités chez toutes les communautés affectées, lesquelles vulnérabilités pourraient raviver les tensions actuelles, latentes ou récemment résolues et compromettre la transition vers une paix durable et positive.

Résilience des communautés et préparation aux situations d'urgence sont essentielles pour renforcer la résilience des communautés locales.

### ***Indicateurs de politique :***

- *Respect et conformité à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, aux dispositions constitutionnelles et aux lois et réglementations pertinentes ;*

- *Respect et conformité à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, aux dispositions constitutionnelles ainsi qu'aux lois électorales pertinentes.*

### **Actions immédiates d'assistance**

- *Devoir pour les États membres de se conformer constamment aux dispositions de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, aux dispositions constitutionnelles ainsi qu'aux lois et réglementations pertinentes ;*
- *Les décisions d'organiser ou de reporter des élections doivent être en conformité avec la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, les dispositions constitutionnelles ainsi qu'avec les lois électorales pertinentes ;*
- *Habiliter les personnes à connaître et à revendiquer leurs droits et à accroître la capacité et la responsabilité des individus et des institutions qui sont responsables du respect, de la protection et de la réalisation des droits, en participant à l'élaboration des décisions qui ont un impact sur leurs droits humains ;*
- *Veiller à ce que les normes et les principes des droits de l'homme soient intégrés dans l'élaboration des politiques et dans la gestion quotidienne des organisations ;*
- *Devoir pour les États membres de mettre en place une réglementation rigoureuse pour se prémunir contre le piratage, la désinformation, la mésinformation, le harcèlement numérique et les fausses nouvelles par le biais des réseaux sociaux ;*
- *Les États membres peuvent envisager d'adopter des plateformes de vote électronique (e-voting) dans le contexte de la COVID-19*
- *La séparation des pouvoirs ainsi que les freins et contrepoids entre l'exécutif, le judiciaire et le législatif doivent rester la norme ;*
- *Surveiller, collecter des données et analyser les incidents discriminatoires liés au coronavirus, impliquant les personnes ciblées comme vecteurs du virus. Une attention particulière doit être accordée à la discrimination à l'encontre des personnes souffrant de la maladie, des survivants et de leurs familles, ainsi que des membres de groupes raciaux, ethniques ou nationaux spécifiques ;*
- *Activer/amener les réseaux sociaux, les groupes religieux, les institutions nationales de défense des droits de l'homme à les intégrer dans la mobilisation communautaire et de recueillir des données sur l'impact du virus, relayer les voix des communautés touchées, identifier les communautés/personnes qui ont été laissées pour compte ou les questions qui n'ont pas été prises en compte et s'équiper sur la base des données pour mener un plaidoyer constructif auprès des autorités ;*
- *Contribuer à l'éradication de la stigmatisation, de la discrimination, du racisme et de la xénophobie à travers la diffusion d'informations précises, claires et fondées sur des données probantes et à travers des campagnes de sensibilisation ;*
- *Préserver et renforcer les principes de responsabilisation, d'inclusion et de réactivité qui sont des principes clés de la bonne gouvernance.*

## Mesures à moyen et long terme :

- *Sur la base des consultations communautaires, les services de base qui ont été identifiés lors de ces consultations sont réhabilités ou développés afin de répondre aux besoins en matière de fourniture de services et d'éviter toute tension supplémentaire, qui pourrait - à son tour - générer un nouveau conflit ou une nouvelle vulnérabilité ;*
- *Cartographier et suivre les activités des partenaires de mise en œuvre, des partenaires et des autres acteurs afin d'identifier les lacunes de l'assistance et de hiérarchiser les domaines d'intervention afin d'atténuer la perturbation des services ;*
- *Les États membres de l'UA doivent continuer à mettre l'accent sur l'Année africaine des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes.*

## **Nécessité d'une collaboration intersectorielle transversale**

**Acteurs clés** : États membres, CUA, AUDA-NEPAD, organes de l'UA, CER et mécanismes régionaux (MR) concernés, agences des Nations Unies et autres organisations internationales concernées, autres acteurs non étatiques.

## **14. APPUI INSTITUTIONNEL, MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DE LA RÉPONSE DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE COVID 19**

Les mêmes structures d'établissement de rapport s'appliquent comme indiqué dans l'Agenda 2063, avec la distinction suivante : les structures locales rendront compte aux structures provinciales, puis aux structures nationales, qui établiront le rapport destiné à la structure de l'Agenda 2063 (AUDA/NEPAD, MAEP), qui à son tour compilera le rapport pour les organes de décision de l'UA. Le rapport aux organes de décision de l'UA indiquera les apports et les résultats de la réponse socio-économique à la COVID-19 dans les États membres. En effet, la lutte contre la COVID-19 sera un chantier national, car elle sera menée dans les « tranchées » locales.

La Commission, l'AUDA/NEPAD et le MAEP concevront le format de rapport et les directives à utiliser par les parties prenantes. Les rapports sont produits annuellement. Aux niveaux national, régional et continental, le processus impliquera les organismes des Nations Unies, conformément au cadre de coopération UA-ONU (janvier 2018).

L'objectif est de travailler en étroite collaboration avec tous les partenaires, en tirant parti de leurs avantages comparatifs à court, moyen et long terme.

Les gouvernements, les organisations intergouvernementales, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile ont un rôle tout aussi important à jouer en tant que coproducteurs de résultats socio-économiques positifs, avec leurs partenaires, en particulier en ce qui concerne les résultats pendant et après la crise de la COVID-19.

**Approche participative** : Les acteurs non étatiques (ONG, OSC, organisations communautaires, diasporas, organisations confessionnelles, réseaux de jeunes, chefs religieux et traditionnels, organisations de défense des droits des femmes et organisations dirigées par des femmes, etc.) doivent participer à toutes les étapes, de la planification, au suivi et à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre et la mobilisation des ressources. Les éléments clés de l'approche sont l'implication de la

communauté et la mobilisation sociale, ainsi que les partenariats multipartites. En collaboration avec la CIDO et l'ECOSOCC, les modalités de leur mobilisation et de leur participation seront définies.

### **Mécanismes de coordination et de gestion**

La réponse globale des secteurs sociaux et économiques associés fait partie de l'initiative du projet de la Commission de l'UA visant à atténuer l'impact général de la pandémie de la COVID-19 en Afrique et indique les réponses politiques de l'UA, des CER et des États membres. La coordination générale de la réponse globale incombe au Département des affaires sociales de la Commission de l'UA, qui est le gardien et qui a le mandat et la responsabilité de coordonner la mise en œuvre du Programme social de l'Agenda 2063 récemment adopté par les CER, les États membres et les parties prenantes concernées - agences des Nations Unies, OSC, secteur privé et partenaires sociaux.

Pour la mise en œuvre du Programme social de l'Agenda 2063 de l'UA, il a été envisagé de créer une unité spécialisée au sein de la DSA. Cette unité devrait être créée sans tarder afin de prendre en compte rapidement les impératifs d'atténuation de la COVID-19, comme indiqué dans la présente réponse globale.

La coordination avec les partenaires internationaux sera un important facteur de réussite. La coordination se fera à la fois (i) entre la Commission de l'UA et les partenaires, et (ii) entre les partenaires. Elle aura une perspective générale et une perspective sectorielle où différentes unités de la Commission et différents partenaires pourront se coordonner conjointement dans différents secteurs ou groupes.

Le principe de la planification conjointe et du financement conjoint sera appliqué. La BAD, la Direction de la planification stratégique, de la mobilisation des ressources et du S&E de la Commission de l'UA faciliteront cette approche.

### **Coopération entre la Commission de l'UA et les Nations Unies**

La collaboration entre les deux organisations intergouvernementales s'appuiera sur le cadre UA-ONU relatif à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 (janvier 2018). Elle s'appuiera également sur le principe consistant à « tirer parti des engagements et initiatives existants », étant donné que la réponse socio-économique et environnementale globale repose sur le Programme social de l'Agenda 2063 de l'UA, qui succède au cadre de politique sociale.

Une approche harmonisée et intégrée de la mise en œuvre des deux agendas permettra de minimiser les doubles emplois, d'optimiser l'utilisation des ressources et de mobiliser le soutien des parties prenantes intérieures et extérieures et des partenaires au développement : Un changement de gouvernance post COVID-19 pour un plus grand impact et des impacts réels/changements positifs dans la vie des populations africaines. Les liens entre le développement, les droits de l'homme et le travail humanitaire seront essentiels pour réduire les risques et la vulnérabilité, en particulier chez les jeunes et les femmes, y compris ceux qui vivent avec un handicap, et serviront de première étape pour ne laisser personne de côté. Dans tout le processus, la Commission de l'UA consulte les organisations des Nations Unies pour un alignement et une coordination efficaces sur la base du Cadre UA-ONU sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 (janvier 2018). Cela concerne également le financement des interventions afin de minimiser les doubles emplois, de tirer parti des économies d'échelle et d'optimiser l'utilisation des ressources. Il est

nécessaire d'améliorer le plan fiscal pour un système budgétaire résilient en combattant la corruption, les flux financiers illicites et autres pratiques similaires.

Parmi les activités conformes au cadre de l'UA et de l'ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030, celles qui suivent doivent être considérées comme prioritaires :

- a. *Faciliter le dialogue entre les ministres des Finances, ceux du Travail et ceux du Développement social en mettant en œuvre la résolution des ministres des Finances de l'UA de 2015 en ce qui concerne le financement de la protection sociale, la sécurité sociale et la création d'emplois ;*
- b. *Organiser un forum multipartite (UA-ONU) sur le financement des politiques de développement social pour la résilience en Afrique et d'autres activités conjointes de mobilisation des ressources (responsabilité sociale des entreprises, philanthropie, etc.), en s'appuyant sur le Fonds COVID-19 de l'UA ;*
- c. *Mener des recherches/études sur la promotion de mécanismes financiers innovants, l'approfondissement de la mobilisation des ressources nationales et l'élimination des flux financiers illicites ;*
- d. *Nommer des envoyés spéciaux pour encourager les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement à accorder un allègement inconditionnel de la dette des pays pauvres à faible revenu et très endettés ;*
- e. *Les banques centrales devraient abaisser les taux d'intérêt pour augmenter les prêts aux entreprises (et diminuer leur coût) et fournir aux banques commerciales davantage de liquidités pour soutenir les activités commerciales et activer les lignes de liquidité pour les banques centrales afin que les pays et les entreprises poursuivent l'achat de produits essentiels sans affaiblir le secteur bancaire ;*
- f. *Améliorer le plan fiscal pour un système budgétaire résilient en combattant la corruption, les flux financiers illicites et autres pratiques similaires ;*
- g. *Le FMI doit étendre la Facilité de crédit rapide (FCR), un prêt à taux zéro, à tous les pays africains ;*
- h. *Développer une plateforme de partage des connaissances et des expériences.*

### **Autres partenariats stratégiques**

La Commission de l'UA créera une plateforme solide de partenariats stratégiques avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour soutenir la mise en œuvre de la réponse socio-économique globale, sur la base d'intérêts communs et d'une responsabilité partagée.

**Communication** : Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre.

- *Élaborer, traduire et diffuser des messages d'information par le biais de plateformes électroniques (par exemple, listes de distribution par courriel, réseaux sociaux, sites Web) ;*
- *Exploiter les services d'assistance téléphonique/les plateformes web et répondre aux demandes d'information et de soutien aux migrants ;*

- *Améliorer l'alerte précoce et la préparation des pays et leur permettre de mieux répondre aux futures catastrophes de manière coordonnée, en tenant compte de la préparation et de la réponse actuelles à la crise de la COVID-19 ;*
- *S'assurer que la communauté est au centre de la réponse ;*
- *Fournir une assistance alimentaire ou des programmes d'aide en espèces dans les communautés déplacées ;*
- *Mobiliser les communautés dans l'identification et la réponse aux vulnérabilités émergentes de la COVID-19 sur une base continue afin d'orienter efficacement la programmation vers les besoins et les vulnérabilités émergents.*

## **15. CONCLUSION**

Un large consensus existe déjà dans toutes les communautés d'Afrique sur le fait que la pandémie de la COVID-19 sera un défi qui ne pourra être relevé que si nous affrontons tous ensemble cette tempête. L'Afrique possède tous les ingrédients pour survivre et prospérer à nouveau par la suite - il ne s'agit pas de blâmer, mais de compter sur notre autonomie, notre solidarité et notre travail acharné.

Ce défi de la vie est la promesse d'une prospérité collective dans la mesure où les structures économiques et collectives qui perpétuent la pauvreté et les inégalités structurelles devront faire place à des solutions équitables - ceux qui survivent, se seraient rétablis dans le même hôpital ou auraient été traités par la même formation sanitaire !